

Dossier Plans

Ferme éolienne du Moulin Neuf
Département de l'Eure et Loir (28)
Commune de Cormainville



Volkswind France SAS
SAS au capital de 250 000€
R.C.S PARIS 439 906 934

Centre Régional de Tours
25 rue du Général Mocquery
37550 SAINT AVERTIN
02 47 54 27 44

SEPTEMBRE 2025



Historique des versions

Date de la version	Etabli par	Relu par :	Commentaire :
15/09/2025	Baptiste CHARLET	Clément VEZIN	Dépôt

Avant-Propos

Le dossier de demande d'autorisation environnementale (DDAE) au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement relatif au projet de parc éolien du Moulin Neuf sur la commune de Cormainville est constitué de différentes pièces distinctes, afin de faciliter sa lecture :

- **Pièce n°1** : Une lettre de demande
 - o Pièce n°1-1 : Sommaire inversé et lexique
- **Pièce n°2** : Note de présentation non technique
- **Pièce n°3** : Dossier administratif (justificatif de maîtrise foncière)
- **Pièce n°4** : Etude d'impact du projet sur l'environnement, à laquelle sont joints les documents suivants :
 - o Pièce 4-1 : Résumé non technique de l'étude d'impact
 - o Pièce 4-2 : Etude paysagère (Agence SILLAGE – ex Couasnon)
 - o Pièce 4-3 : Etude acoustique (EREA Ingénierie)
 - o Pièce 4-4 : Etude naturaliste et étude d'incidence NATURA 2000 (Auddicé Environnement)
- **Pièce n°5** :
 - o Pièce 5-1 : Etude de dangers
 - o Pièce 5-2 : Résumé non-technique de l'étude de dangers

- **Pièce n°6 : Dossier plans**, comprenant :
 - o Une carte de situation au 1/25 000ème, et un plan de l'installation au 1/2500ème,
 - o Un plan de masse des installations au 1/1000ème, pour lequel il est demandé, par la présente, une dérogation concernant l'échelle.

Table des matières

Table des matières..... 3

Chapitre 1. Pièces écrites..... 5

1.1. Présentation du site..... 6

1.2. Caractéristiques architecturales..... 6

1.3. Les infrastructures du parc éolien..... 6

1.4. Les éoliennes..... 6

1.5. Le mât..... 6

1.6. Les matériaux..... 6

1.7. Sécurité, Normes et Certificats..... 7

1.7.1. Certificat de l'éolienne Vestas V110..... 7

1.7.2. La commission Electrotechnique Internationale (IEC)..... 7

1.7.3. Protection contre les incendies, la foudre et les surtensions..... 8

1.8. Les voies d'accès et aires de maintenance..... 9

1.9. Echelle des plans..... 10

1.10. Notice au titre de l'article 4 du décret n°2014-450 et de l'article R* 431-8 du Code de l'Urbanisme..... 10

Chapitre 2. Pièces graphiques..... 12

Tableaux

Tableau 1 : Les matériaux de l'éolienne Vestas V110..... 7

Tableau 2 : Les standards de l'éolienne Vestas V110..... 7

Tableau 3 : Les normes de l'éolienne Vestas V110..... 7

Figures

Figure 1 : Exemple de voie d'accès et plateforme..... 9

Figure 2 : Vue en coupe des voies d'accès..... 9

Planches

Planche 1 : Plan de situation éloigné 13

Planche 2 : Plan de situation rapproché..... 14

Planche 3 : Plan de masse du projet..... 15

Planche 4 : Coordonnées des éoliennes et du poste de livraison..... 16

Planche 5 : Plan de l'éolienne MN01 17

Planche 6 : Plan de l'éolienne MN02 18

Planche 7 : Plan de l'éolienne MN03 19

Planche 8 : Plan de l'éolienne MN04 20

Planche 9 : Plan de l'éolienne MN05 21

Planche 10 : Plan de l'éolienne MN06 22

Planche 11 : Plan de l'éolienne MN07 23

Planche 12 : Plan de l'éolienne MN08 24

Planche 13 : Profil topographique du parc..... 25

Planche 14 : Schéma en élévation de l'éolienne 26

Planche 15 : Plan de masse du poste de livraison (ou armoire de coupure)..... 27

Planche 16 : Plan de façade du poste de livraison (ou de l'armoire de coupure). 28

Planche 18 : Vue éloignée : photomontage depuis la frange sud d'Orgères-en-Beauce..... 29

Planche 19 : Vue proche du site: photomontage depuis la frange sud de Cormainville..... 30

Plans ICPE

Plan 1 : Carte de situation ICPE 1/25000^e 31

Plan 2 : Plan(s) de l'installation ICPE 1/2500^e 32

Plan 3 : Plan(s) d'ensemble ICPE 1/1000^e (dérogatoire)..... 33

Chapitre 1.

Pièces écrites

La présente demande concerne la construction de 8 éoliennes de type VESTAS V110 de puissance nominale de 2,2 MW, sur la commune Cormainville (28).

Ce parc éolien a fait l'objet de nombreuses études dont les résultats sont transcrits dans l'étude d'impact jointe au dossier de demande d'autorisation environnementale.

1.1. Présentation du site

Le projet est situé dans un secteur dominé par l'agriculture. Le choix des parcelles d'implantation des éoliennes s'est fait en étroite concertation avec les propriétaires et exploitants de celles-ci mais aussi avec l'ensemble des bureaux d'étude technique afin de minimiser les impacts de ces installations sur les activités agricoles, le paysage, la faune, la flore....

1.2. Caractéristiques architecturales

L'implantation proposée de 8 éoliennes permet la densification du champ éolien implanté sur le secteur depuis longue date afin d'éviter le mitage sur le territoire. La future implantation se calque sur le dessin en éventail de l'implantation actuelle.

1.3. Les infrastructures du parc éolien

Le poste de livraison (ou armoire de coupure) du parc éolien se trouve à proximité de l'éolienne MN06. Le raccordement du parc au poste source le plus proche sera enterré et empruntera préférentiellement les voies d'accès et chemins ruraux existants.

Les fondations en béton sont enterrées et recouvertes de terre végétale.

Les transformateurs des éoliennes sont intégrés à la nacelle de l'éolienne.

1.4. Les éoliennes

Le choix des éoliennes selon des critères de qualité et de fiabilité est fondamental. Il se fait de manière parfaitement neutre, indépendamment de tout fabricant. En optant pour le constructeur Vestas, nous avons la garantie de machines de qualité avec une efficacité technique optimale, durant tout le cycle d'exploitation qui peut durer 40 ans.

L'intégration dans le paysage a en outre été améliorée par :

- ✎ Le choix des turbines V110 2,2 MW ;
- ✎ L'application d'une même hauteur pour toutes les turbines ;
- ✎ Une implantation au sein d'un pôle éolien existant.

La nacelle a un logo Vestas.

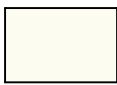
La couleur des pales et de la nacelle est gris clair (RAL 7035)



1.5. Le mât

Le mât de la V110 2,2 MW, d'une hauteur de 85m (hauteur de moyeu), se compose de 3 sections. Il est doté d'un monte-charge permettant de transporter deux personnes.

La couleur extérieure et intérieure du mât est respectivement le RAL 7035  et

RAL 9001 .

1.6. Les matériaux

L'éolienne Vestas V110 est composée de différents éléments ayant chacun un matériau adapté :

Tableau 1 : Les matériaux de l'éolienne Vestas V110

Elément	Matériau
Pale	Fibre de verre renforcé de fibres de carbone et d'époxy
Moyeu	Fonte
Arbre Principal	Fonte
Mât	Acier
Couverture de la Nacelle	GRP – Plastique renforcé de verre
Avant du châssis de la Nacelle	Fonte
Arrière du châssis de la Nacelle	Structure acier en treillis

1.7. Sécurité, Normes et Certificats

1.7.1. Certificat de l'éolienne Vestas V110

L'éolienne Vestas V110 est certifiée selon le standard de certification ci-dessous :

Tableau 2 : Les standards de l'éolienne Vestas V110

Standard	Conditions	Taille du mât
IEC 61400-1	IEC Classe IIIA/IIIB/IIIC	75 m / 80 m / 95 m / 110 m / 120 m / 125 m

Pour le présent projet, le mât de 85 mètres, réalisé sur mesure n'a pas été certifié. Toutefois, il répond à la norme IEC 61400 et ci-après.

L'éolienne Vestas V-110 est conçue selon les normes suivantes :

Tableau 3 : Les normes de l'éolienne Vestas V110

Nacelle, nez, fondations, tour	IEC61400-1
Pales	IEC61400-1

Génératrice	IEC60034
Multiplicateur	ISO81400-4
Protection contre la foudre	IEC61400-24, IEC62305-3, IEC62305-4, EN62305-3
Ondes électromagnétiques	Directive 2014/30/UE du 26 février 2014
Corrosion due à l'humidité de l'air et traitement anticorrosion des éoliennes	ISO 12944 et ISO 9223
Incendie du poste de livraison ou du transformateur	NFC 15-100, NFC 13-100 et NFC 13-200

1.7.2. La commission Electrotechnique Internationale (IEC)

La Commission Electrotechnique Internationale (IEC), est la première organisation mondiale qui élabore et publie des normes internationales pour tout ce qui a trait à l'électricité, à l'électronique et aux technologies apparentées. Celles-ci servent de base à la normalisation nationale et de références lorsqu'il s'agit de rédiger des soumissions et des contrats internationaux. La IEC a également pour mission de promouvoir, par l'intermédiaire de ses membres, la coopération internationale pour tout ce qui concerne la normalisation dans les domaines de l'électricité, de l'électronique et des technologies.

Les normes IEC

Les normes internationales de la IEC facilitent les échanges dans le monde en supprimant les obstacles techniques au commerce. Un composant ou un système fabriqué en conformité avec les normes IEC dans un pays peut être vendu et utilisé dans les autres pays. L'utilisateur final, peut ainsi avoir la certitude que le produit satisfait à des normes de qualité minimales (habituellement élevées) ; il n'a donc pas à

se préoccuper de faire procéder à de nouveaux essais ou à de nouvelles évaluations du produit.

La norme NF EN IEC 61400 : Sécurité et conception des éoliennes

Cette partie de la NF EN IEC 61400 spécifie les exigences de conception essentielles pour assurer l'intégrité technique des éoliennes. Elle a pour objet de fournir un niveau de protection approprié contre les dommages causés par tous les risques pendant la durée de vie prévue. Elle concerne tous les sous-systèmes des éoliennes tels que les mécanismes de commande et de protection, les systèmes électriques internes, les systèmes mécaniques et les structures de soutien. Elle s'applique aux éoliennes de toutes dimensions.

Le respect de la norme NF EN IEC 61400 assure l'intégrité de l'aérogénérateur ainsi que la sécurité des personnes et infrastructures à sa proximité.

1.7.3. Protection contre les incendies, la foudre et les surtensions

Chaque éolienne est livrée avec deux extincteurs situés :

- ✎ au pied du mât de l'éolienne, à côté de la porte d'entrée
- ✎ dans la nacelle

La protection contre la foudre et les surtensions de toute l'installation est conforme aux normes internationales IEC 32305 parties 1, 3 et 4 ainsi que NF EN IEC 61400-24.

1.8. Les voies d'accès et aires de maintenance

Le site est accessible depuis le réseau départemental et communal et par les chemins d'exploitation desservant les parcelles agricoles et les éoliennes existantes. Si le réseau départemental et communal ainsi que les chemins d'exploitation ayant déjà été renforcés permet la circulation des véhicules lourds transportant les éléments composant l'éolienne, certains chemins d'exploitation supplémentaires devront être renforcés.

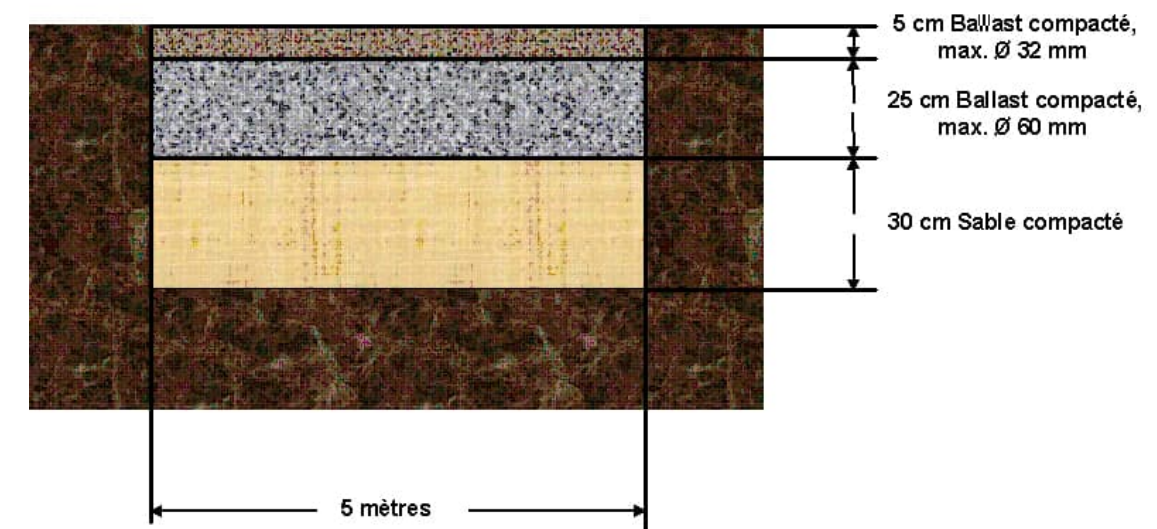
Figure 1 : Exemple de voie d'accès et plateforme



Chaque éolienne sera alors directement accessible depuis un de ces chemins. Les voies d'accès et les aires de maintenances sont de même nature :

- ✚ Les matériaux de la couche de base doivent être constitués d'empierrements imbriqués ne contenant pas d'argile mais du sable/gravier ou tout autre matériau ne retenant pas l'eau. Le matériau de finition doit être du gravier compactable antidérapant.
- ✚ Pour la structure de la chaussée, il pourrait être envisagé (à confirmer par une étude géotechnique précise des sols) la composition suivante : Ballast compacté, épaisseur 5 cm (grain max. 32 mm) et ballast compacté, épaisseur 25 cm (grain max. 60 mm) sur un sous-sol en sable compacté (environ 30 cm).
- ✚ L'eau doit toujours être drainée de la chaussée sur laquelle elle ne doit jamais pouvoir stagner. Elle doit être drainée vers les champs environnants ou être acheminée vers un point de drainage au-delà de la chaussée.
- ✚ La capacité de charge par essieu ne doit jamais excéder 15 tonnes métriques.

Figure 2 : Vue en coupe des voies d'accès



1.9. Echelle des plans

Conformément au 9° du I. de l'article D181-15-2 du Code de l'environnement, une dérogation est demandée quant au respect de l'échelle (1/200^e) des plans d'ensemble ICPE, afin de pouvoir présenter les installations dans leur intégralité, et les terrains avoisinants. C'est pourquoi les « Plan 3 » sont présentés au 1/1000^e.

1.10. Notice au titre de l'article 4 du décret n°2014-450 et de l'article R* 431-8 du Code de l'Urbanisme

Malgré la mise en place de l'autorisation environnementale, le chapitre ci-dessous décrit le projet architectural prévu à l'art. R*431-8 du code de l'urbanisme :

I. « l'état initial du terrain et de ses abords, s'il y a lieu, les constructions, la végétation et les éléments du paysage » :

Le projet se situe dans le département d'Eure-et-Loir à 30 km au nord-ouest d'Orléans. Il s'inscrit au sein du plateau de Beauce, consistant en un vaste paysage de plaine cultivée au relief peu marqué et entrecoupé par des cours d'eau. La zone de projet se situe au sud du bourg de Cormainville et est délimité par la D927 au nord, le hameau de Gaubert au sud, le bois des vallées à l'ouest et le hameau de Villepéreux à l'est.

II. « les partis retenus pour assurer l'insertion du projet dans son environnement et la prise en compte des paysages, faisant apparaître, en fonction des caractéristiques du projet » :

a) L'aménagement du terrain :

Un tel projet génère des aménagements conséquents, comme la création de chemin d'accès et d'aires de grutage. Le parti d'aménagement retenu est de s'appuyer au maximum sur le tracé des voies existantes, pour leur réalisation. Ces chemins devront

avoir une largeur d'environ 5 mètres et seront réalisés en grave compactée. Aussi, des pans coupés (rayon de braquage entre deux chemins) devront être créés afin de permettre le passage des convois exceptionnels.

b) Implantation, organisation, composition et volume des constructions nouvelles, notamment par rapport aux constructions ou paysages avoisinants :

Le projet est composé de 8 éoliennes sur la commune de Cormainville. Ce projet s'inscrit en densification d'un pôle éolien situé sur les communes de Cormainville, Guillonville et Courbehaye afin de former une unité globale permettant une cohérence visuelle. Cette implantation permet également de mettre à profit le réseau de chemins existants afin de faciliter l'accès aux éoliennes.

L'éolienne envisagée est la VESTAS V110 - 2,2 MW avec une taille de rotor de 110 mètres, une hauteur de mât de 85 mètres pour une hauteur sommitale de 140 mètres. Enfin, l'ensemble de l'installation comprend un poste de livraison (ou une armoire de coupure) d'une superficie de 60 m² (12 x 5 m), implanté à proximité du chemin d'accès de l'éolienne MN06 afin de faciliter le raccordement au réseau. Afin d'assurer son intégration, le poste de livraison aura une finition béton banché.

c) Traitement des constructions, clôtures, végétations ou aménagements situés en limite de terrain :

Aucune clôture ne sera mise en place et la végétalisation des abords immédiats des éoliennes est proscrite pour éviter tout risque d'impact sur la faune volante. En dehors de l'emprise strictement nécessaire au projet, les terrains conserveront leur vocation actuelle à savoir les grandes cultures et l'élevage. Les aires de grutage doivent rester dans un bon état général et accessibles lors des phases de montage/démantèlement des éoliennes comme pour la phase d'exploitation.

d) Matériaux et couleurs utilisés :

Le poste de livraison (ou l'armoire de coupure) aura une finition en béton banché afin d'assurer une insertion paysagère optimale de ce local technique. Les éoliennes sont quant à elles composées d'un mât tubulaire en acier, d'une nacelle et de trois pales chacune dans un RAL 7035 « Gris clair » conformément à la réglementation aéronautique.

e) Le traitement des espaces libres, notamment les plantations à conserver ou à créer :

Le pétitionnaire veillera à limiter au maximum la destruction/dégradation de haies et boisement. Aucune clôture ne sera mise en place.

f) L'organisation et l'aménagement des accès au terrain, aux constructions et aux aires de stationnement :

Le tracé de l'ensemble des chemins utiles au projet emprunte essentiellement les chemins existants (voie communale, chemin d'exploitation et chemin rural) pour ne pas amputer les surfaces agricoles.

De ce fait, ces chemins renforcés pourront être utilisés par des tiers.

Chapitre 2.

Pièces graphiques

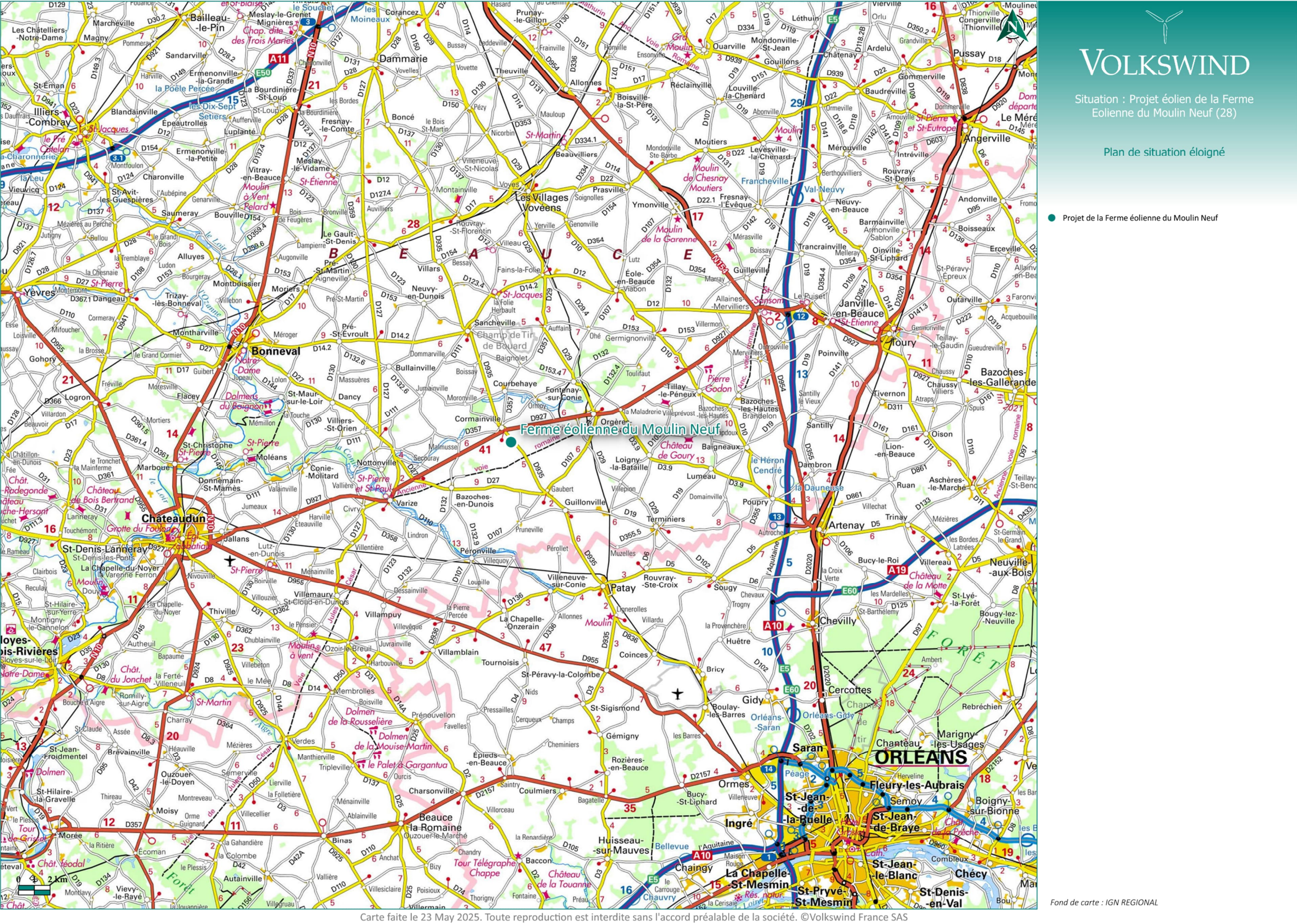


Planche 1 : Plan de situation éloigné

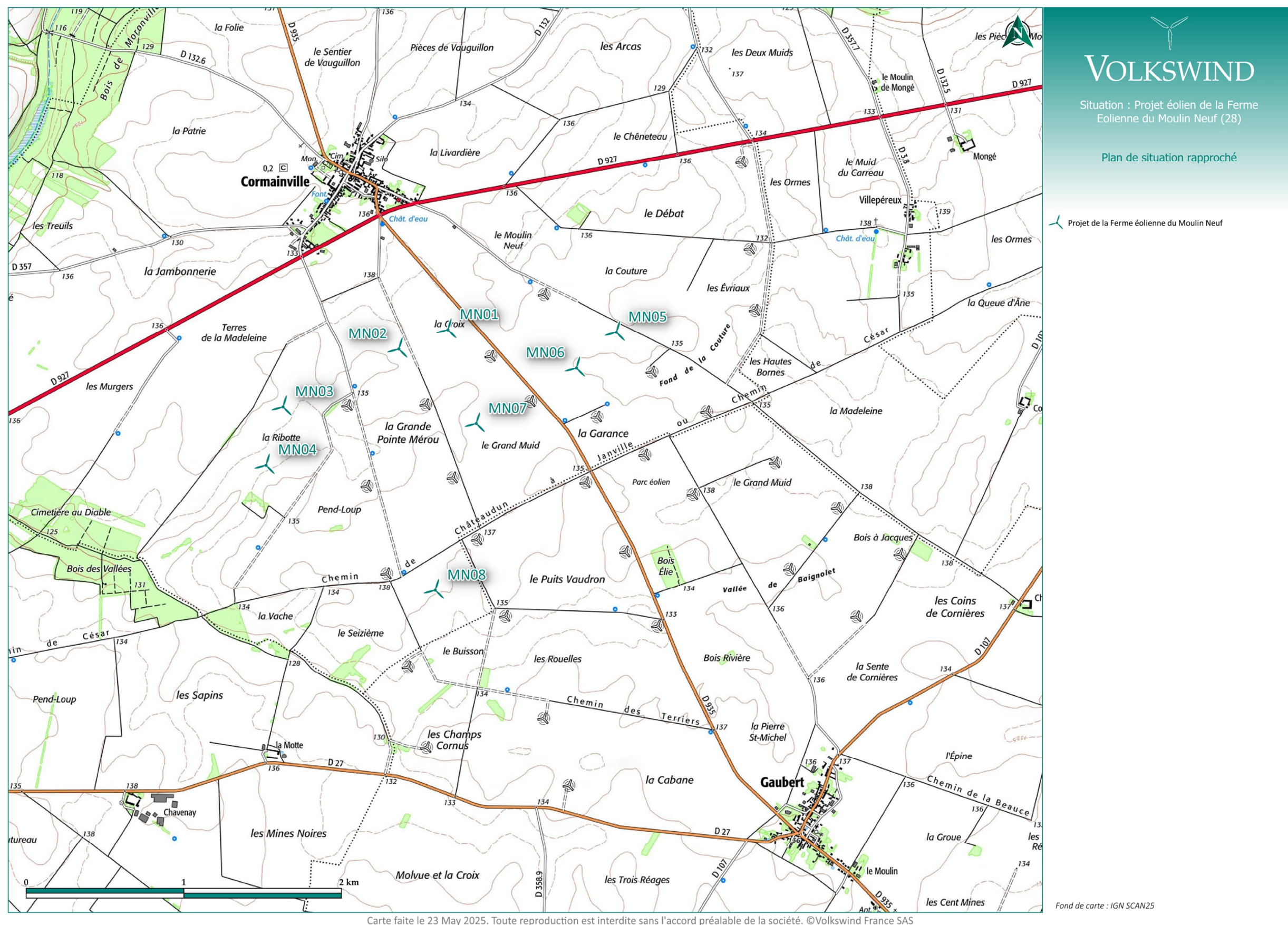
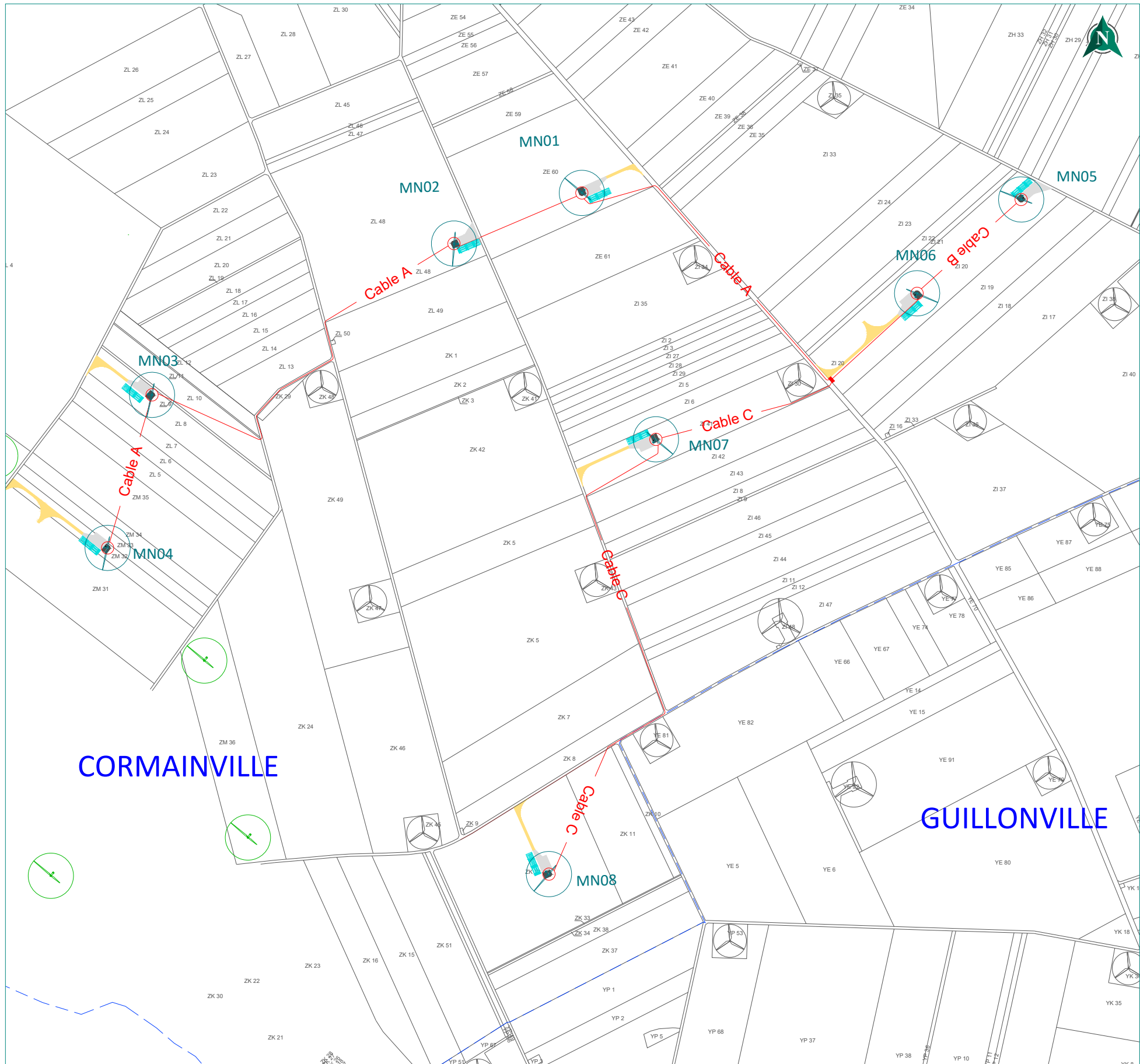


Planche 2 : Plan de situation rapproché

Planche n°3 Plan de masse



Contexte éolien

- Eolienne du projet
- Nom de l'éolienne du projet
- Eolienne existante
- Eolienne autorisée

Réseau électrique

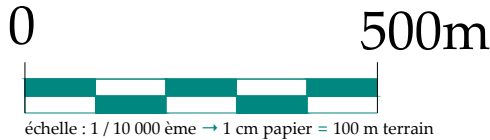
- Câbles (entrée et sortie potentielles à 360° de l'éolienne)
- Poste de livraison (ou armoire de coupure)
- Plateforme poste de livraison (ou armoire de coupure)

Accès et plateformes

- Chemin d'accès permanent
- Aire de maintenance
- Aire de contournement
- Aire de stockage de pales

Limites administratives

- Parcelle
- Numéro parcelle
- Limite communale



Numéro Eolienne	Modèle	Coordonnées				Z – Altitude maximale du socle de l'éolienne (m NGF)**	Hauteur Totale Eolienne (m)	Z – Altitude maximale en bout de pales (m NGF)***
		Lambert 93 (m)*		WGS 84 (dd°mm'ss.ss")*				
		X	Y	E	N			
MN01	V110	596 986	6 781 873	1°36'55.06"E	48°07'44.75"N	137	140,0	277
MN02	V110	596 675	6 781 750	1°36'40.11"E	48°07'40.59"N	137	140,0	277
MN03	V110	595 941	6 781 382	1°36'04.92"E	48°07'28.25"N	135	140,0	275
MN04	V110	595 833	6 781 010	1°36'00.01"E	48°07'16.14"N	132	140,0	272
MN05	V110	598 054	6 781 857	1°37'46.74"E	48°07'44.83"N	137	140,0	277
MN06	V110	597 801	6 781 629	1°37'34.69"E	48°07'37.30"N	136	140,0	276
MN07	V110	597 166	6 781 274	1°37'04.27"E	48°07'25.45"N	137	140,0	277
MN08	V110	596 906	6 780 217	1°36'52,59"E	48°06'51,06"N	136	140,0	276
PDL / ACM	12 x 5 m	Centre 597 593	Centre 6 781 419	Centre 1°37'24.81"E	Centre 48°07'30.39" N			

*Les coordonnées X, Y ont été éditées par des géomètres experts du cabinet TTGE et arrondies au mètre près (Données extraites des feuilles cadastrales géoréférencées fournies par www.cadastre.gouv.fr et recalées par les géomètres experts du cabinet TTGE après repérage sur site, sans bornage contradictoire. Les coordonnées en WGS84 sont converties à partir des coordonnées en Lambert93 via Qgis, et arrondies au centième de seconde près.

** Les coordonnées Z_{max} correspondent à l'altitude maximale, avec une marge de 30 cm, arrondie au mètre supérieur, des levés topographies réalisés par les géomètres-experts du cabinet TTGE au niveau de la plateforme de chaque éolienne. Ainsi, l'altitude au socle et en bout de pale de chaque éolienne construite ne dépassera pas la valeur Z maximale, arrondie au mètre supérieur, indiquée ici.

*** L'altitude maximale en bout de pale est calculée à partir de l'altitude maximale au socle de l'éolienne, arrondie au mètre supérieur.

Planche 4 : Coordonnées des éoliennes et du poste de livraison

Planche n°5
Plan de l'éolienne MN01

Mât sur la commune de Cormainville
Référence cadastrale : ZE60
Altitude terrain : 137 m
Altitude sommitale : 277 m

Coordonnées	X	Y
Lambert 93	596986	6781873
WGS 84	1°36'55.06" E	48°07'44.75" N

- Contexte éolien
- Eolienne du projet
 - E00 Nom de l'éolienne du projet
 - Eolienne existante
 - Eolienne autorisée

- Réseau électrique
- Câbles (entrée et sortie potentielles à 360° de l'éolienne)
 - Poste de livraison (ou armoire de coupure)
 - Plateforme poste de livraison (ou armoire de coupure)

- Accès et plateformes
- Chemin d'accès permanent
 - Aire de maintenance
 - Aire de contournement
 - Aire de stockage de pales

- Limites administratives
- Parcelle
 - XX 00 Numéro parcelle
 - Limite communale

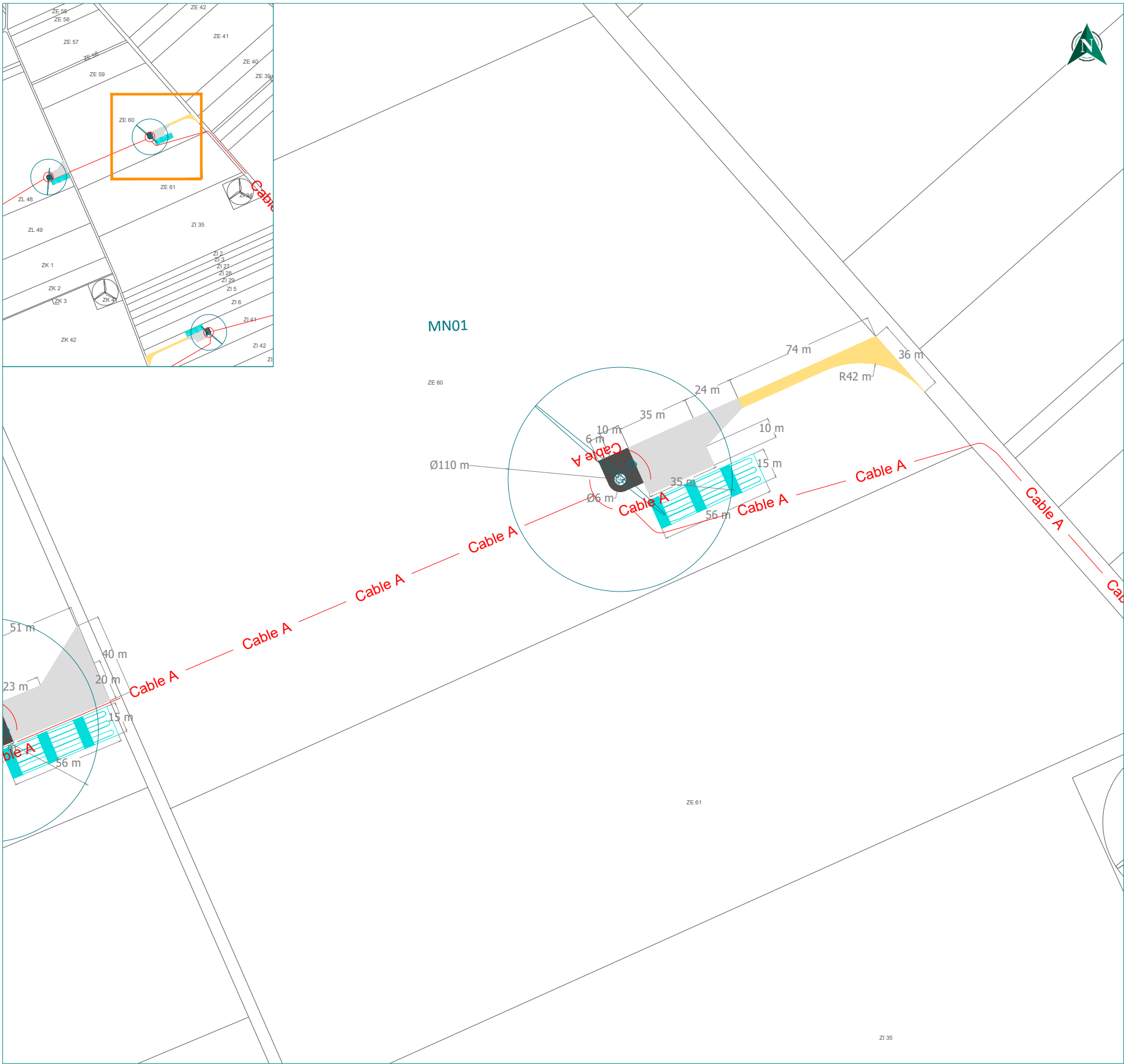
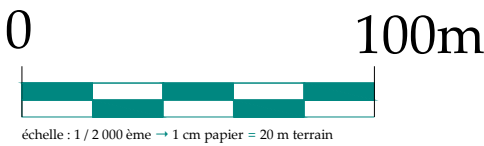


Planche n°6
Plan de l'éolienne MN02

Mât sur la commune de Cormainville
Référence cadastrale : ZL48
Altitude terrain : 137 m
Altitude sommitale : 277 m

Coordonnées	X	Y
Lambert 93	596675	6781750
WGS 84	1°36'40.11" E	48°07'40.59" N

Contexte éolien

- Eolienne du projet
- E00 Nom de l'éolienne du projet
- Eolienne existante
- Eolienne autorisée

Réseau électrique

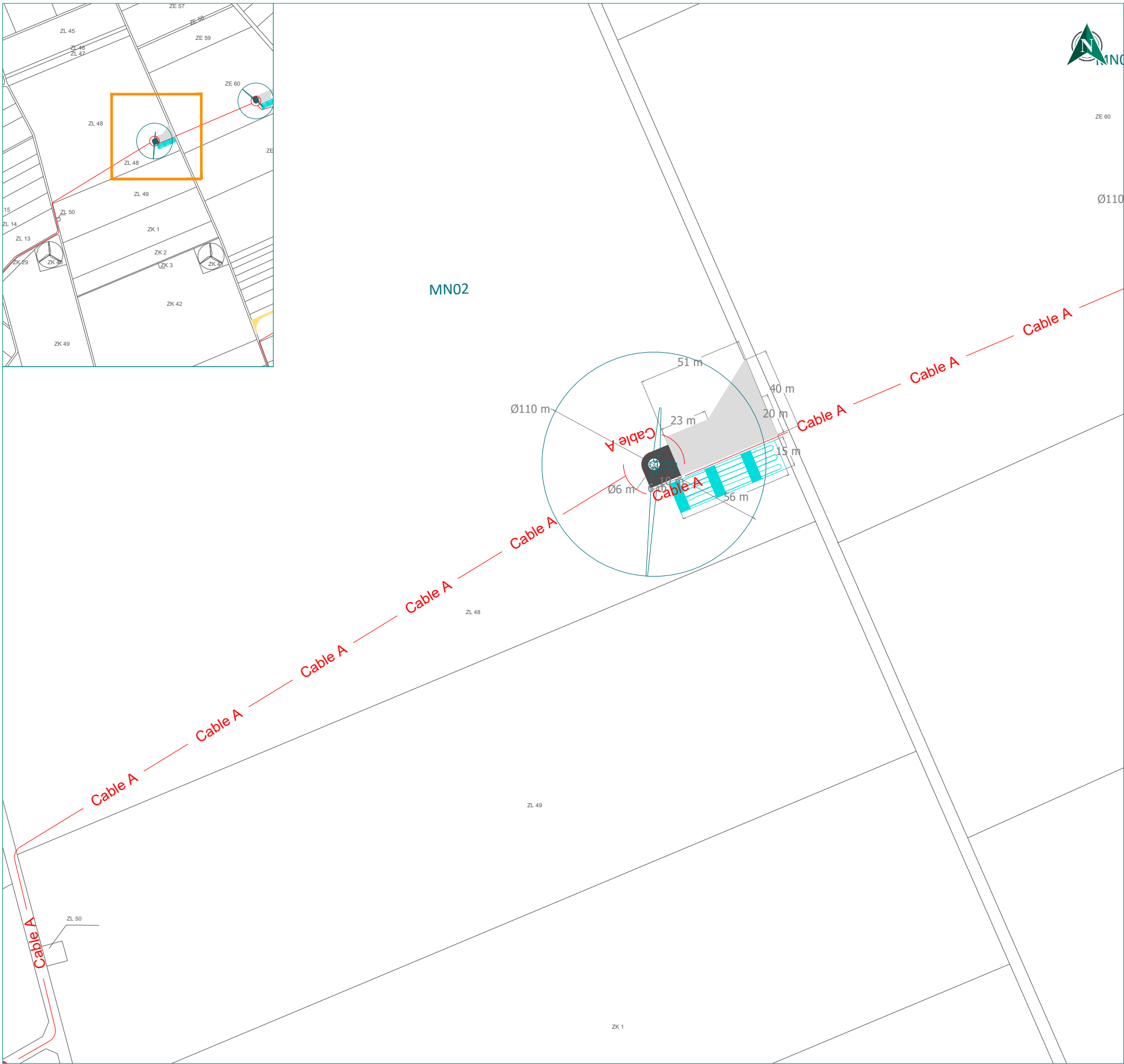
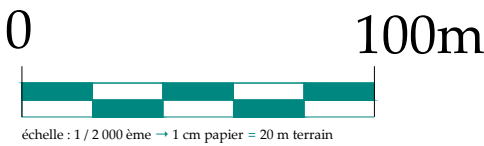
- Câbles (entrée et sortie potentielles à 360° de l'éolienne)
- Poste de livraison (ou armoire de coupure)
- Plateforme poste de livraison (ou armoire de coupure)

Accès et plateformes

- Chemin d'accès permanent
- Aire de maintenance
- Aire de contournement
- Aire de stockage de pales

Limites administratives

- Parcelle
- XX 00 Numéro parcelle
- Limite communale



Coordonnées	X	Y
Lambert 93	595941	6781382
WGS 84	1°36'04.92" E	48°07'28.25" N

- Eolienne du projet
- E00 Nom de l'éolienne du projet
- Eolienne existante
- Eolienne autorisée

- Câbles (entrée et sortie potentielles à 360° de l'éolienne)
- Poste de livraison (ou armoire de coupure)
- Plateforme poste de livraison (ou armoire de coupure)

- Chemin d'accès permanent
- Aire de maintenance
- Aire de contournement
- Aire de stockage de pales

— Parcelle
 XX 00 Numéro parcelle
 Limite communale



Planche n°8
Plan de l'éolienne MN04

Mât sur la commune de Cormainville
Référence cadastrale : ZM32
Altitude terrain : 132 m
Altitude sommitale : 272 m

Coordonnées	X	Y
Lambert 93	595833	6781010
WGS 84	1°36'00.01" E	48°07'16.14" N

- Contexte éolien
- Eolienne du projet
 - E00 Nom de l'éolienne du projet
 - Eolienne existante
 - Eolienne autorisée

- Réseau électrique
- Câbles (entrée et sortie potentielles à 360° de l'éolienne)
 - Poste de livraison (ou armoire de coupure)
 - Plateforme poste de livraison (ou armoire de coupure)

- Accès et plateformes
- Chemin d'accès permanent
 - Aire de maintenance
 - Aire de contournement
 - Aire de stockage de pales

- Limites administratives
- Parcelle
 - XX 00 Numéro parcelle
 - Limite communale

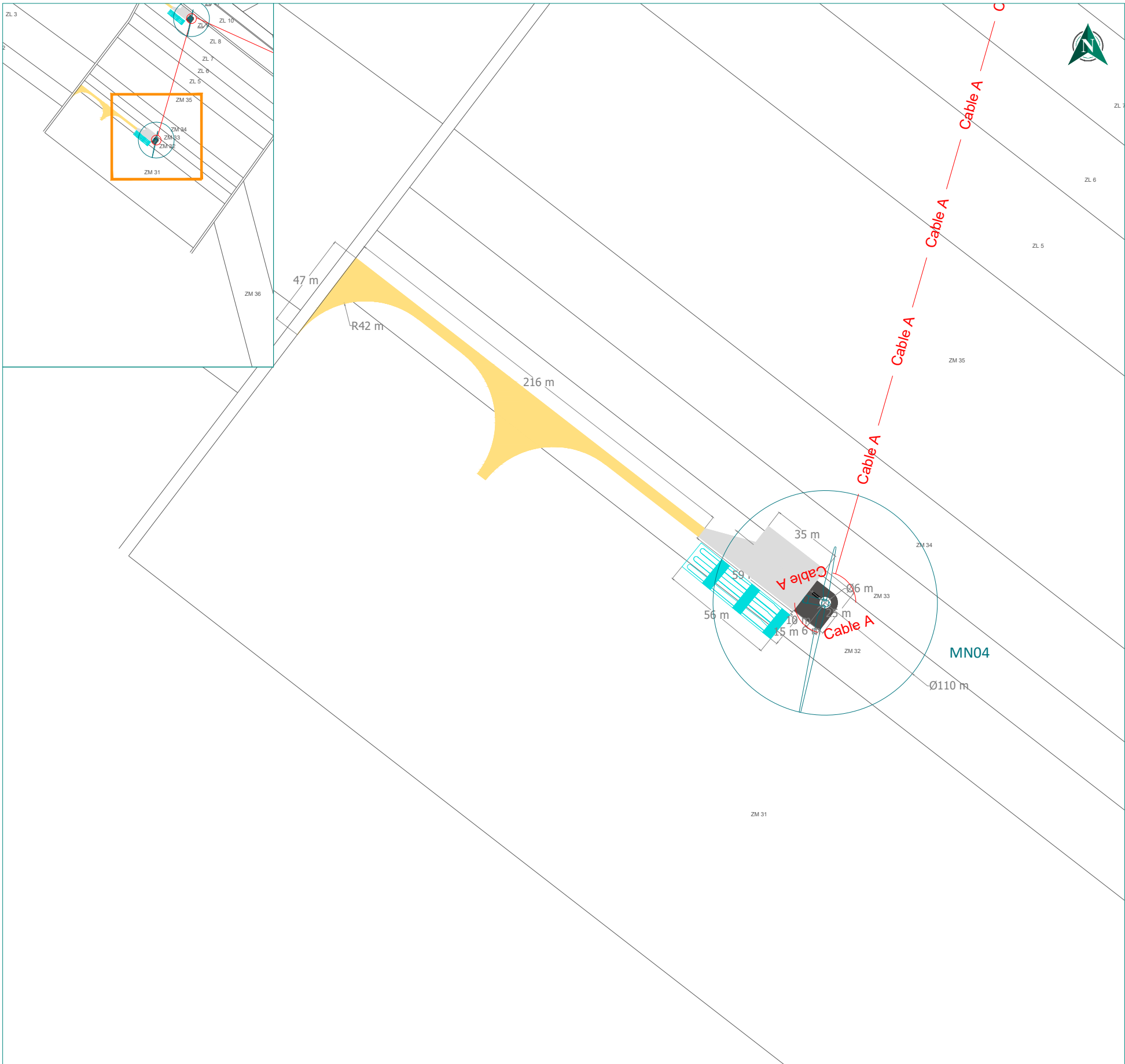
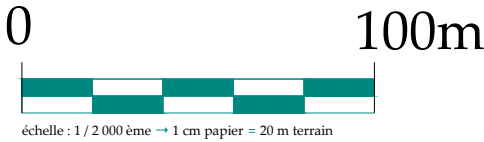


Planche n°9
Plan de l'éolienne MN05

Mât sur la commune de Cormainville
Référence cadastrale : ZI20
Altitude terrain : 137 m
Altitude sommitale : 277 m

Coordonnées	X	Y
Lambert 93	598054	6781857
WGS 84	1°37'46.74" E	48°07'44.83" N

- Contexte éolien
- Eolienne du projet
 - E00 Nom de l'éolienne du projet
 - Eolienne existante
 - Eolienne autorisée

- Réseau électrique
- Câbles (entrée et sortie potentielles à 360° de l'éolienne)
 - Poste de livraison (ou armoire de coupure)
 - Plateforme poste de livraison (ou armoire de coupure)

- Accès et plateformes
- Chemin d'accès permanent
 - Aire de maintenance
 - Aire de contournement
 - Aire de stockage de pales

- Limites administratives
- Parcelle
 - XX 00 Numéro parcelle
 - Limite communale

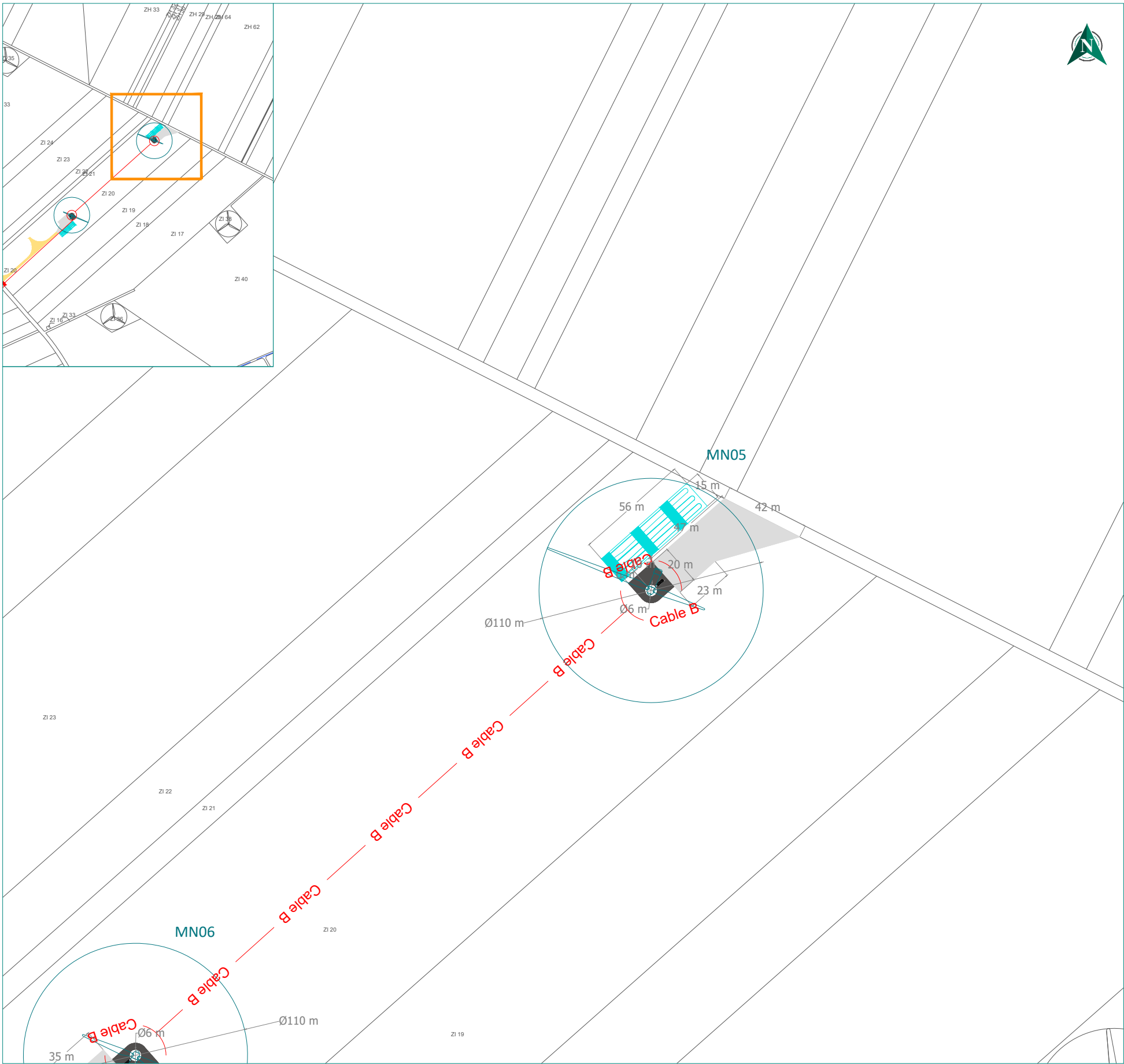
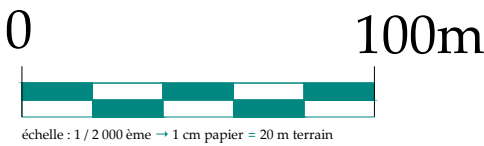


Planche n°10
Plan de l'éolienne MN06

Mât sur la commune de Cormainville
Référence cadastrale : ZI20
Altitude terrain : 136 m
Altitude sommitale : 276 m

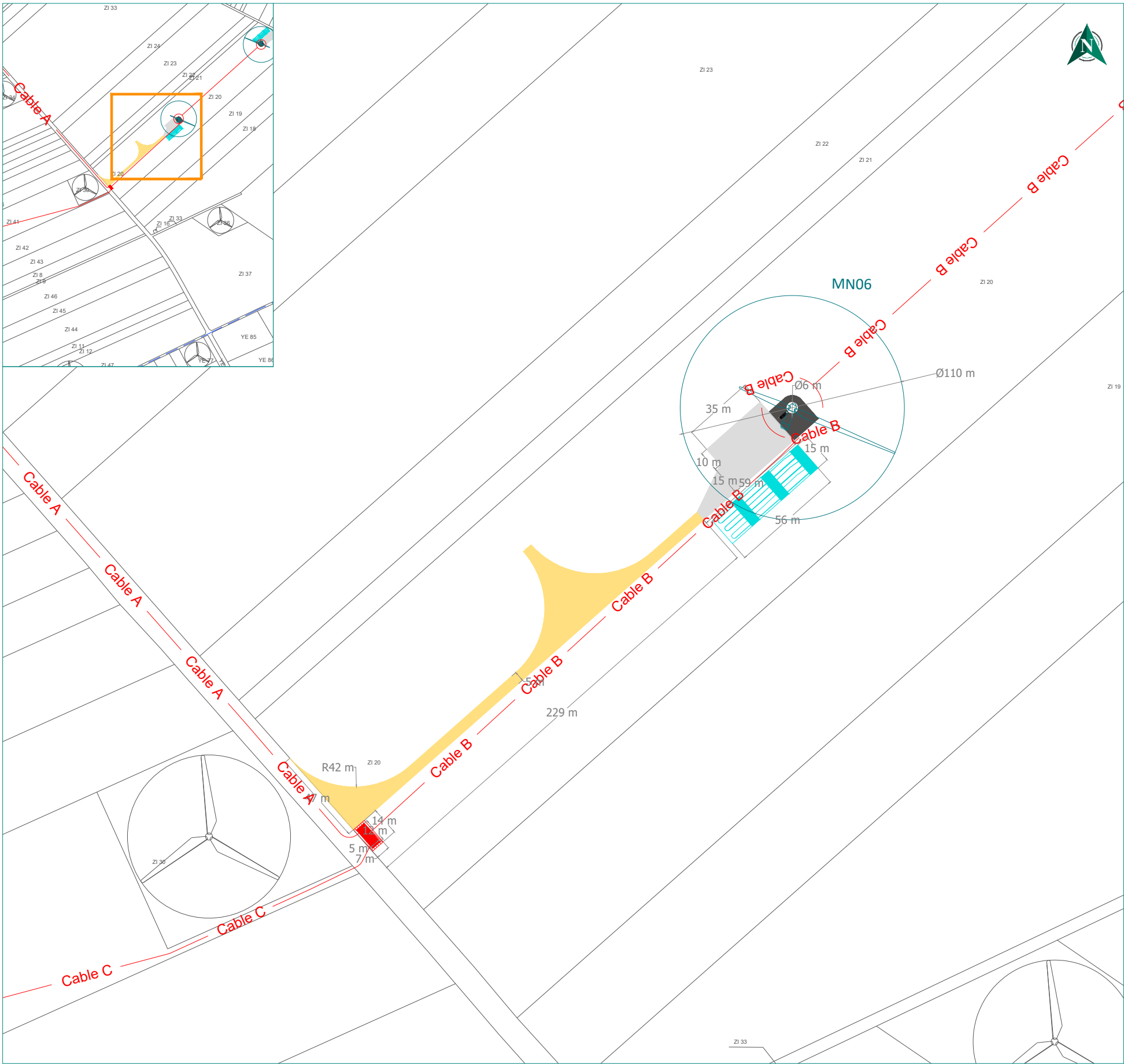
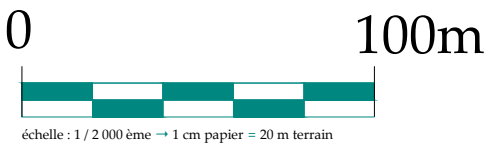
Coordonnées	X	Y
Lambert 93	597801	6781629
WGS 84	1°37'34.69" E	48°07'37.30" N

- Contexte éolien
- Eolienne du projet
 - Nom de l'éolienne du projet
 - Eolienne existante
 - Eolienne autorisée

- Réseau électrique
- Câbles (entrée et sortie potentielles à 360° de l'éolienne)
 - Poste de livraison (ou armoire de coupure)
 - Plateforme poste de livraison (ou armoire de coupure)

- Accès et plateformes
- Chemin d'accès permanent
 - Aire de maintenance
 - Aire de contournement
 - Aire de stockage de pales

- Limites administratives
- Parcelle
 - Numéro parcelle
 - Limite communale



Coordonnées	X	Y
Lambert 93	597166	6781274
WGS 84	1°37'04.07" E	48°07'25.45" N

- Eolienne du projet
- E00 Nom de l'éolienne du projet
- Eolienne existante
- Eolienne autorisée

- Câbles (entrée et sortie potentielles à 360° de l'éolienne)
- Poste de livraison (ou armoire de coupure)
- Plateforme poste de livraison (ou armoire de coupure)

- Chemin d'accès permanent
- Aire de maintenance
- Aire de contournement
- Aire de stockage de pales

— Parcelle
XX 00 Numéro parcelle
..... Limite communale



Planche n°12
Plan de l'éolienne MN08

Mât sur la commune de Cormainville
Référence cadastrale : ZK12
Altitude terrain : 136 m
Altitude sommitale : 276 m

Coordonnées	X	Y
Lambert 93	596906	6780217
WGS 84	1°36'52.59" E	48°06'51.06" N

- Contexte éolien
- Eolienne du projet
 - E00 Nom de l'éolienne du projet
 - Eolienne existante
 - Eolienne autorisée

- Réseau électrique
- Câbles (entrée et sortie potentielles à 360° de l'éolienne)
 - Poste de livraison (ou armoire de coupure)
 - Plateforme poste de livraison (ou armoire de coupure)

- Accès et plateformes
- Chemin d'accès permanent
 - Aire de maintenance
 - Aire de contournement
 - Aire de stockage de pales

- Limites administratives
- Parcelle
 - XX 00 Numéro parcelle
 - Limite communale

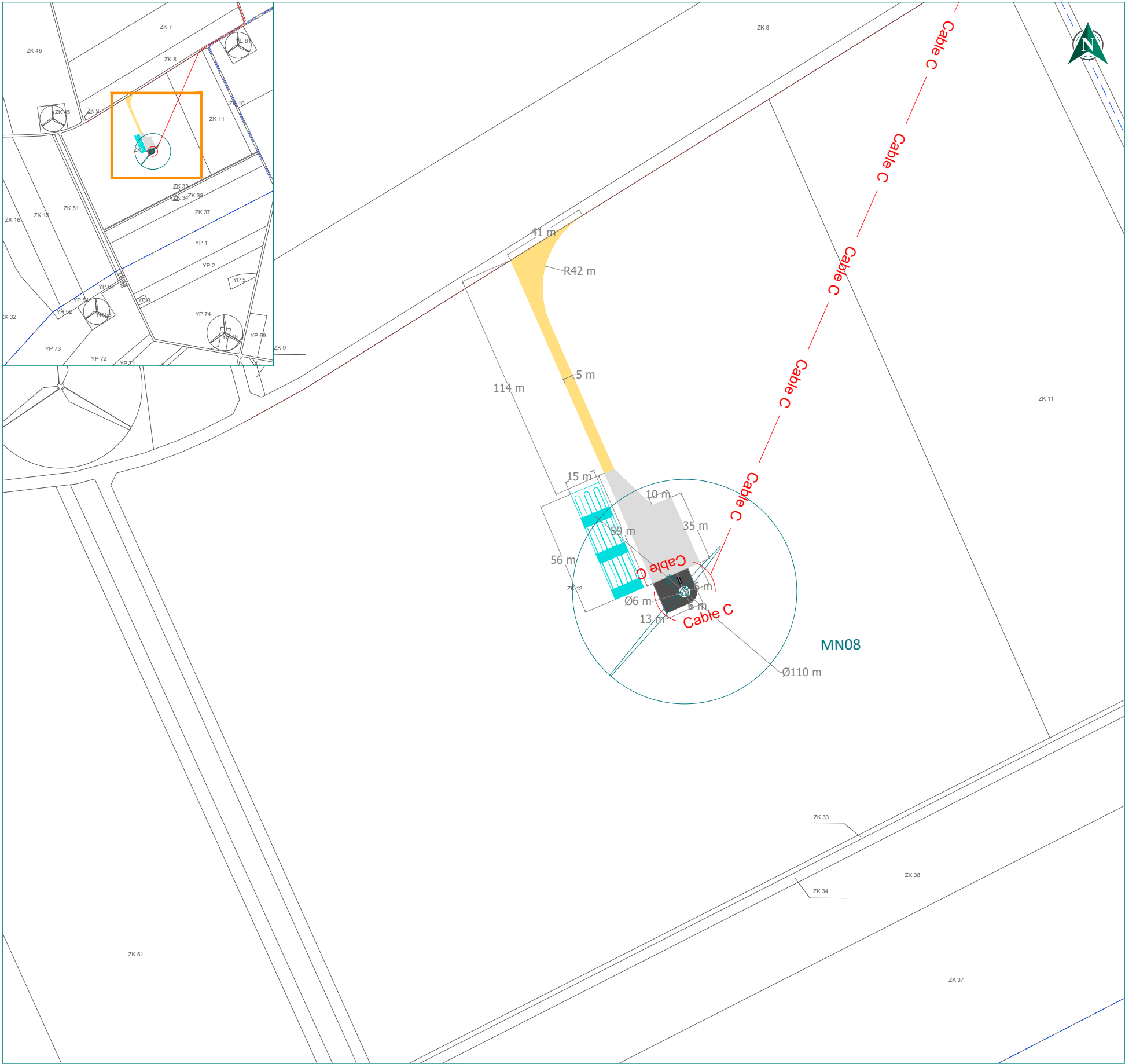
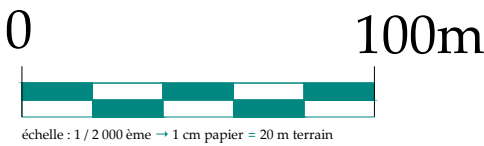
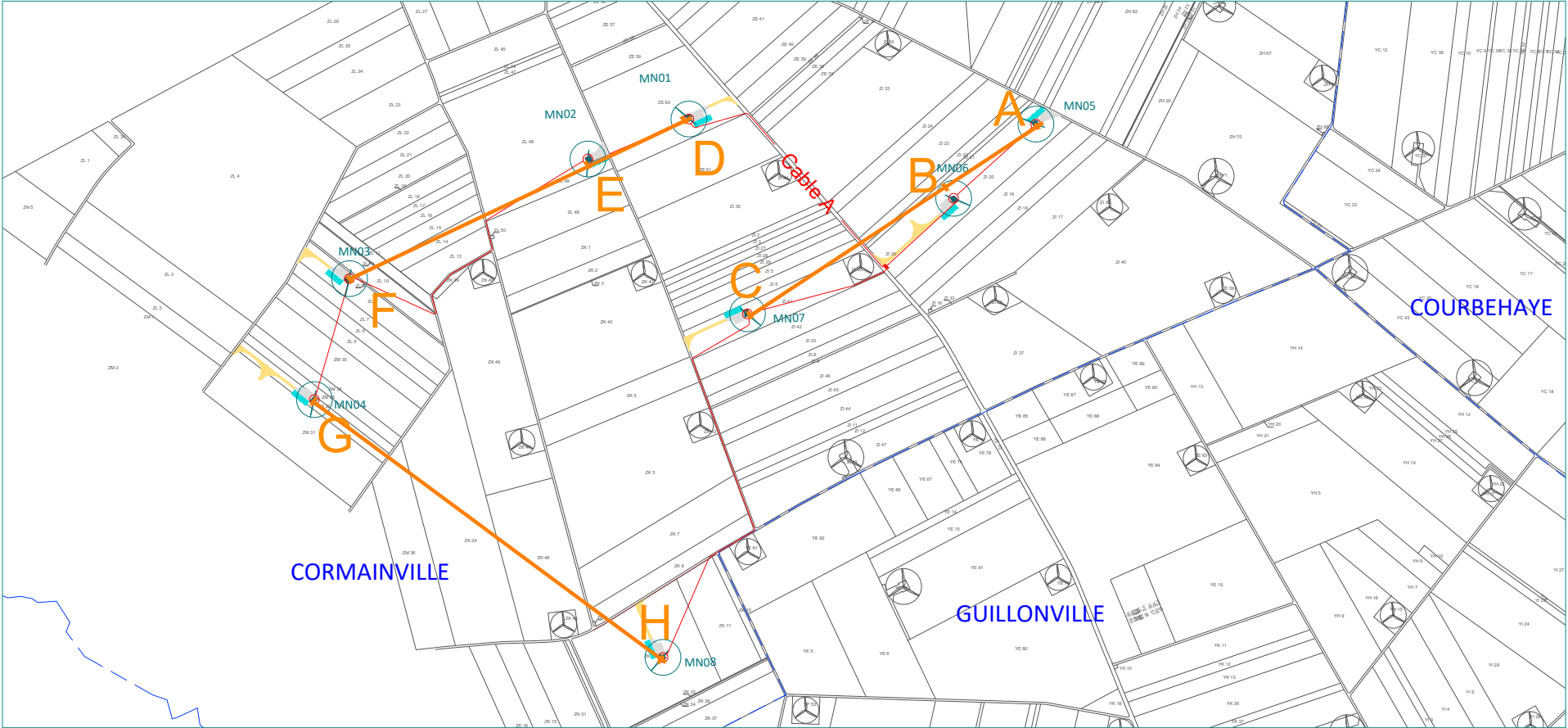
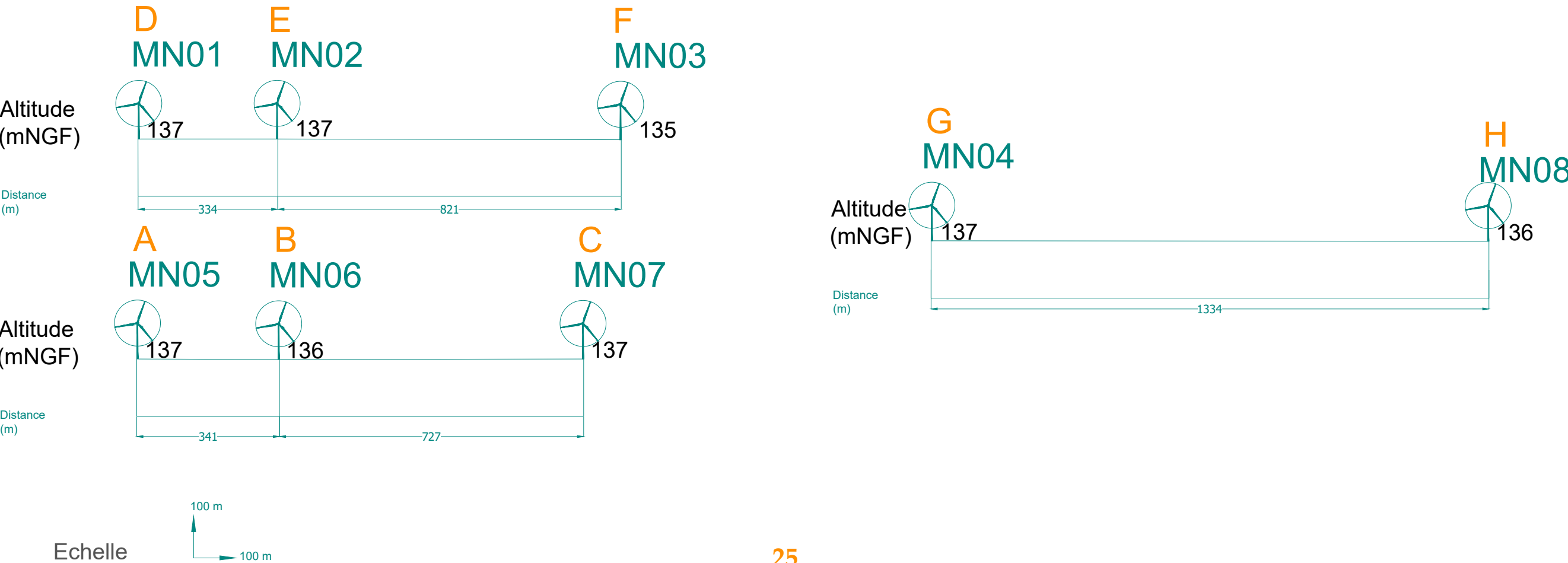


Planche N°13
Profil topographique du parc

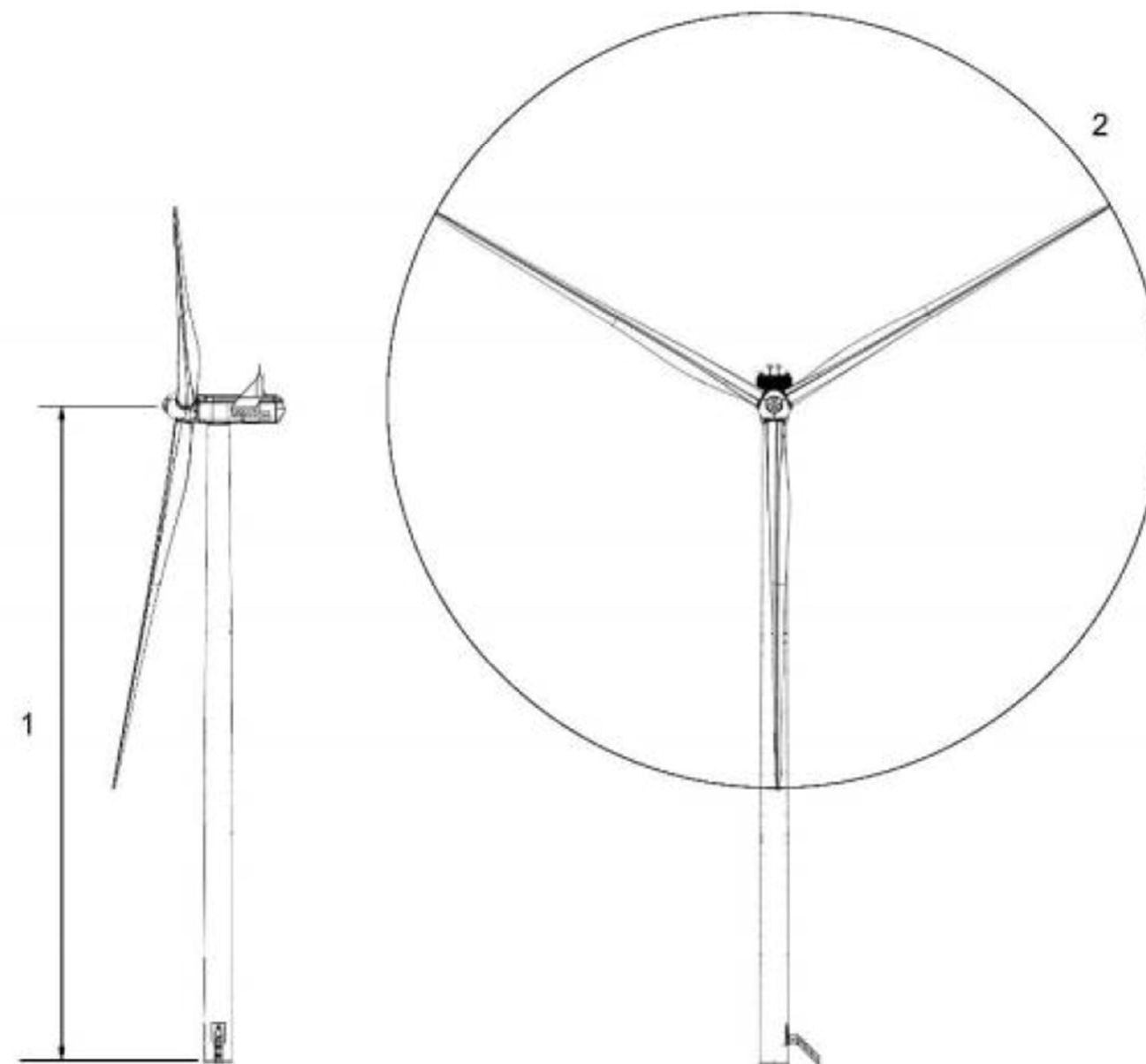


- Projet éolien
- E00 Nom éolienne
 - A Point de repère coupe
 - Eolienne du projet
- Coupes topographiques
- Coupe



Plan d'élévation des éoliennes Vestas V110

Hauteurs hors tout 140 m



1 Hauteur du mât : 85 m

2 Diamètre du rotor : 110 m

Planche 14 : Schéma en élévation de l'éolienne

Planche n°15
Plan de masse
du poste de livraison (ou de
l'armoire de coupure)

Poste de livraison (ou armoire de coupure) sur la
commune de Cormainville
Référence cadastrale : ZI 20
Altitude terrain : 136 m

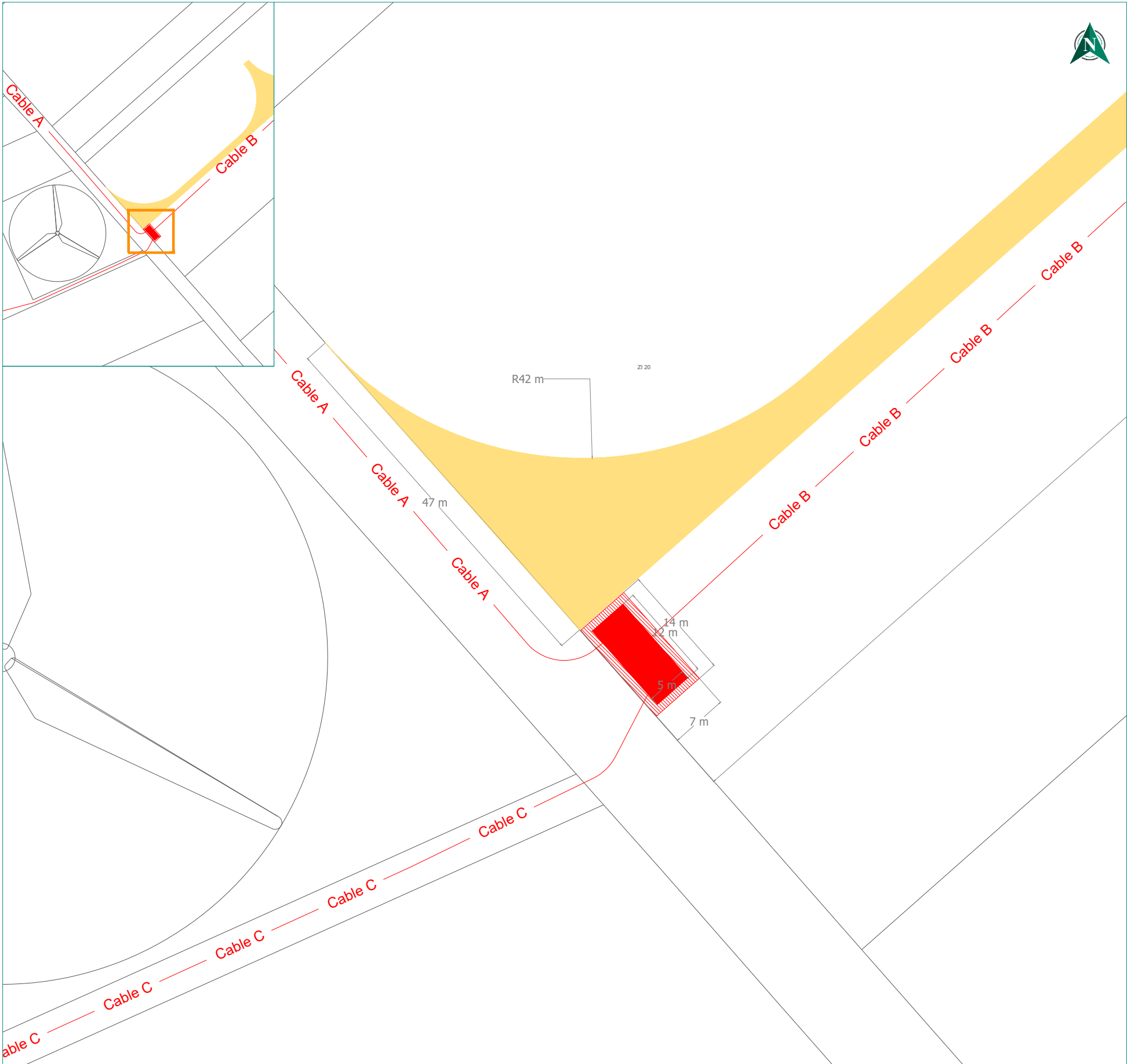
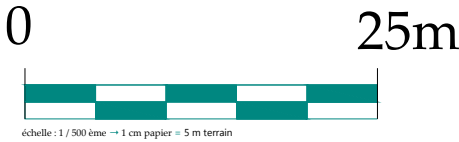
Coordonnées	X	Y
Lambert 93	597593	6781419
WGS 84	1°37'24.81" E	48°07'30.39" N

- Contexte éolien
-  Eolienne du projet
 -  E00 Nom de l'éolienne du projet
 -  Eolienne existante
 -  Eolienne autorisée

- Réseau électrique
-  Câbles (entrée et sortie potentielles à 360° de l'éolienne)
 -  Poste de livraison (ou armoire de coupure)
 -  Plateforme poste de livraison (ou armoire de coupure)

- Accès et plateformes
-  Chemin d'accès permanent
 -  Aire de maintenance
 -  Aire de contournement
 -  Aire de stockage de pales

- Limites administratives
-  Parcelle
 -  XX 00 Numéro parcelle
 -  Limite communale



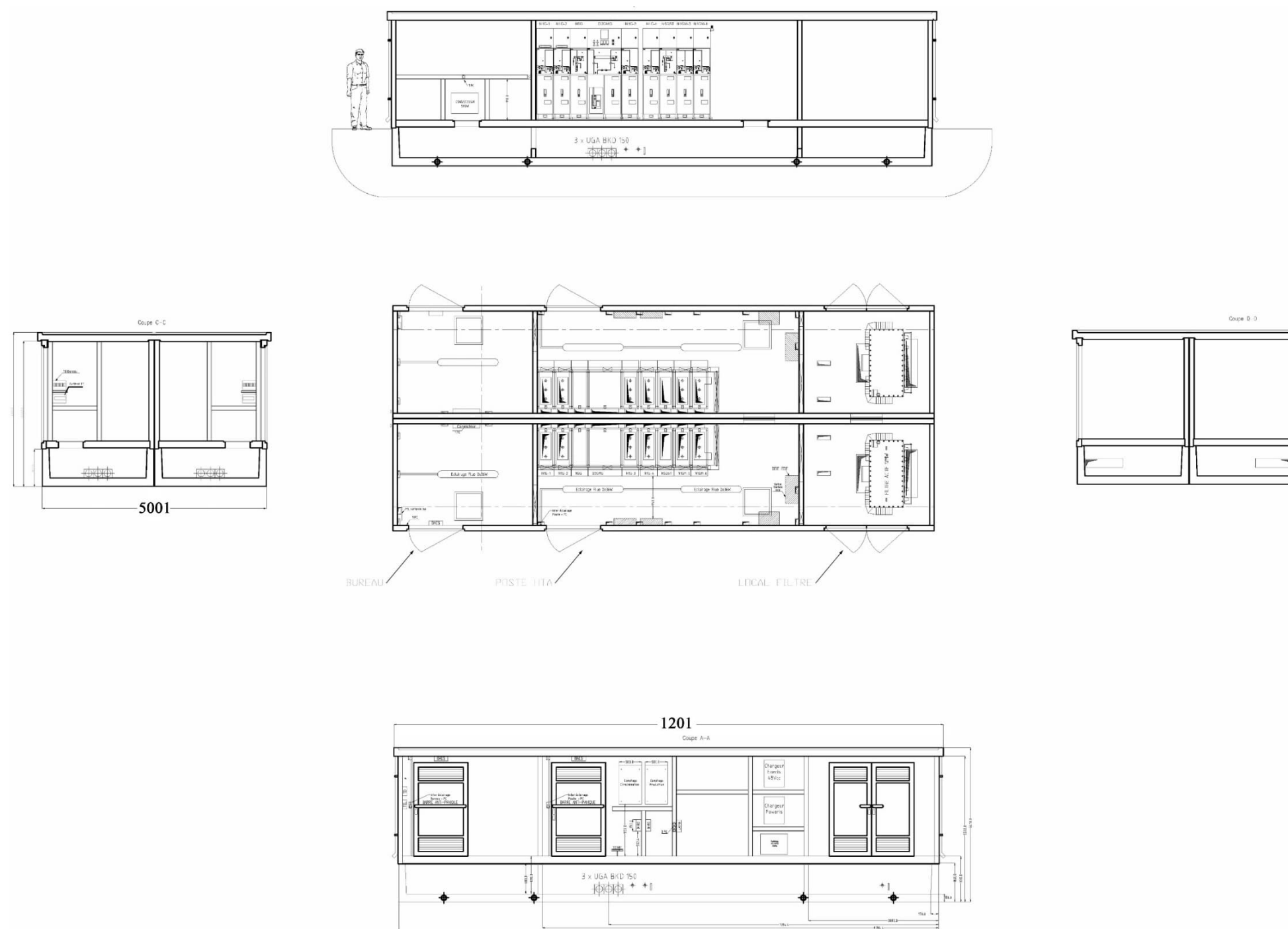


Planche 16 : Plan de façade du poste de livraison (ou de l'armoire de coupure)

Concernant le plan de façade du poste de livraison (ou de l'armoire de coupure), et plus particulièrement l'emplacement et le nombre de portes : les attentes du gestionnaire de réseau pourront contraindre la société à modifier le présent plan. En effet, la présence d'un filtre actif ou passif, l'évolution de certaines normes, attentes spécifiques du gestionnaire de réseau, ou choix d'un raccordement privé, peuvent entraîner des modifications éventuelles. Néanmoins, le plan de façade présenté permet de représenter la philosophie générale du traitement visuel des ouvrants d'un poste de livraison, quel que soit le nombre et l'emplacement de ces derniers.

Planche 17 : Vue éloignée : photomontage depuis la frange sud d'Orgères-en-Beauce.

L'éolienne la plus proche est la MN05 à 4 km

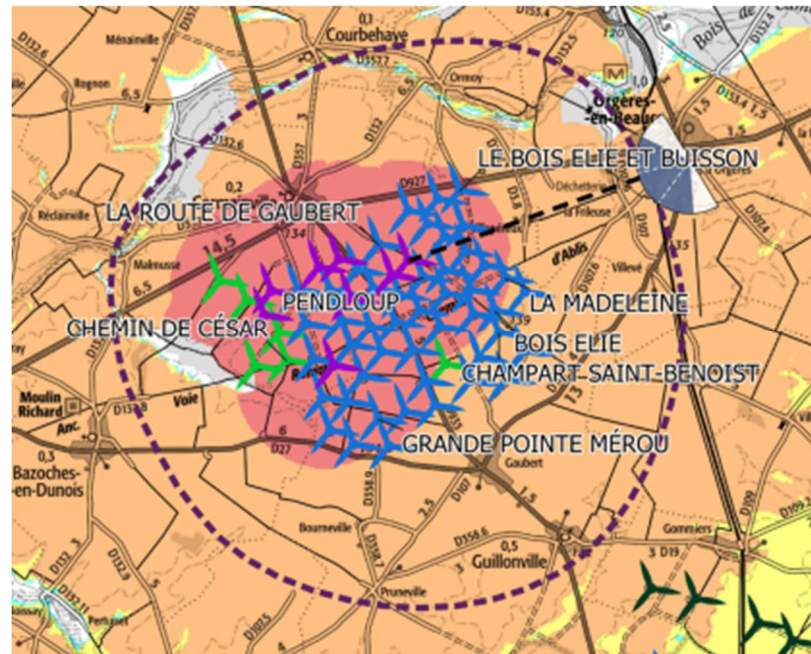
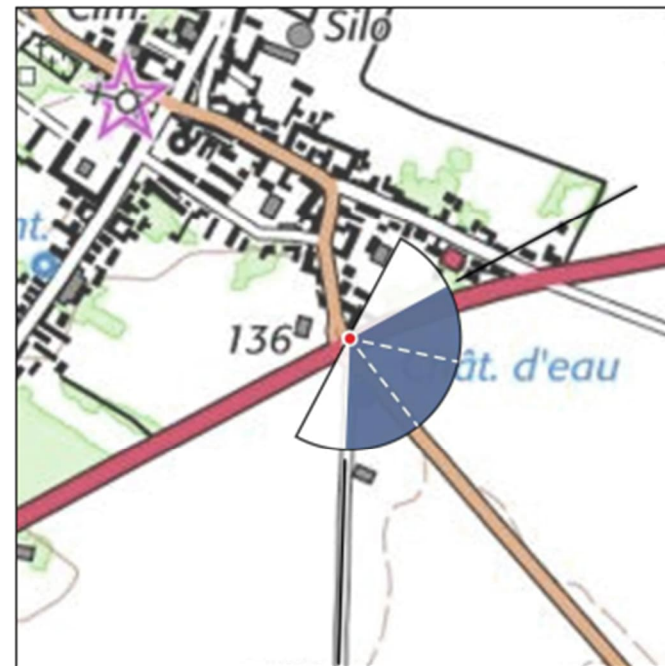
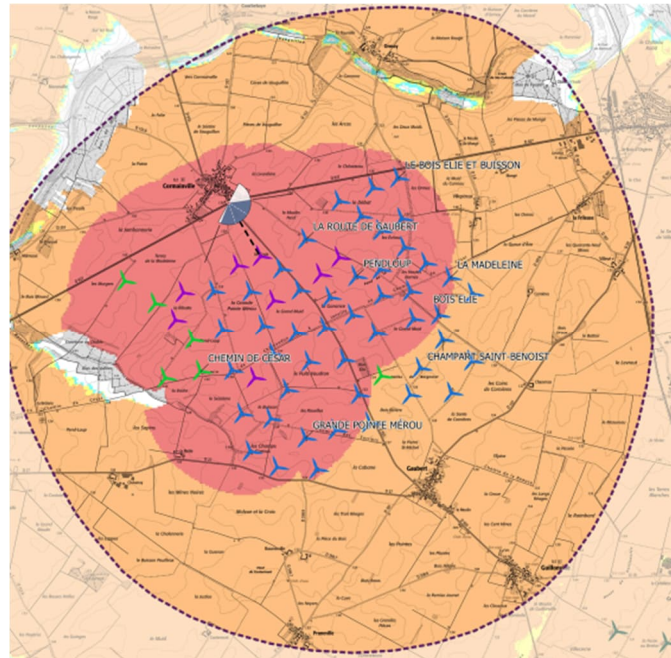
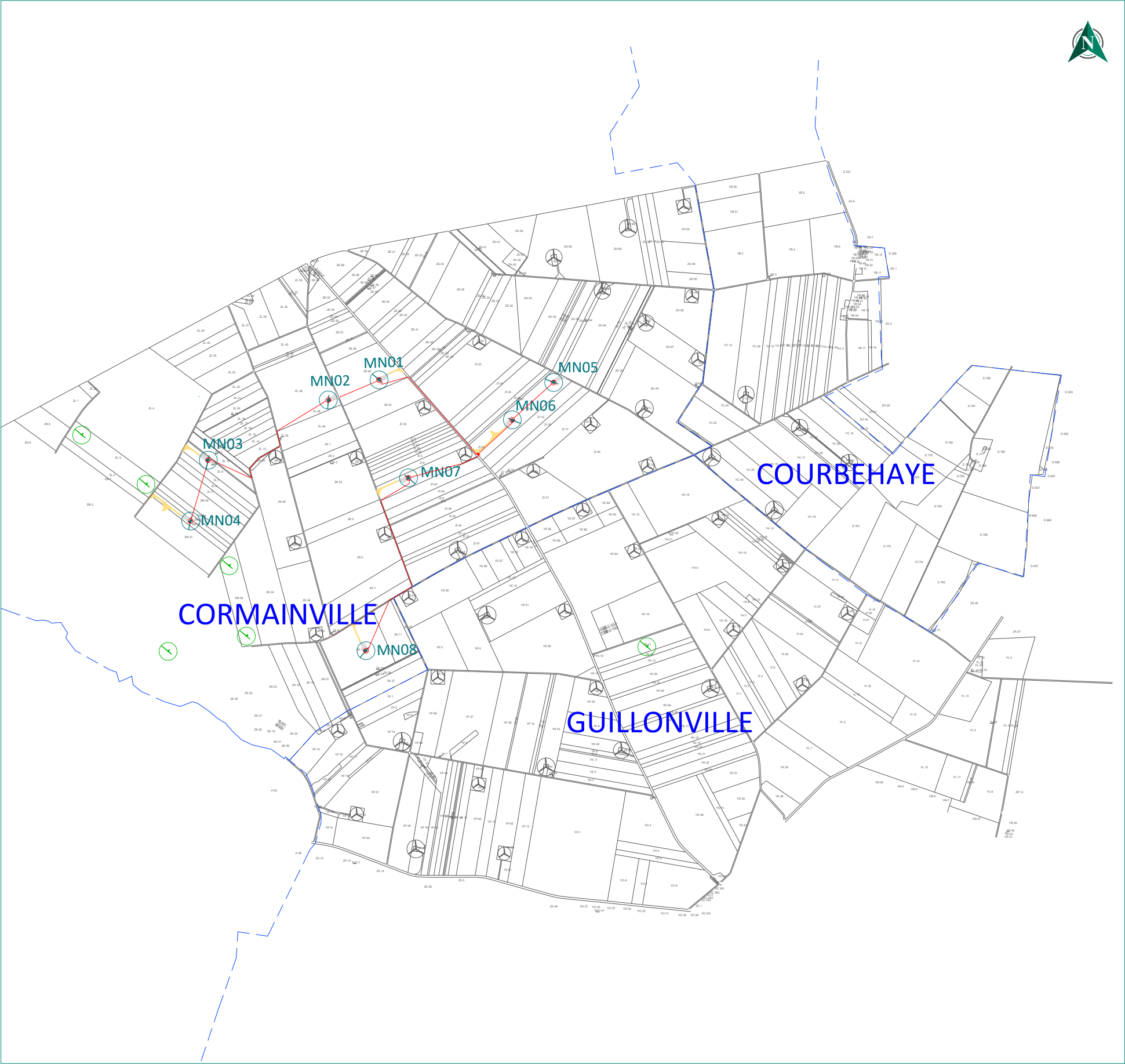


Planche 18 : Vue proche du site : photomontage depuis la frange sud de Cormainville

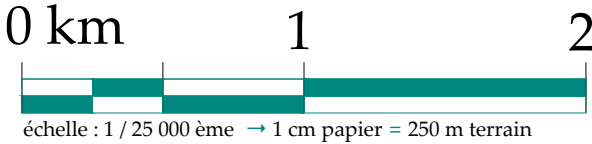
L'éolienne la plus proche est la MN01 à 0,9 km

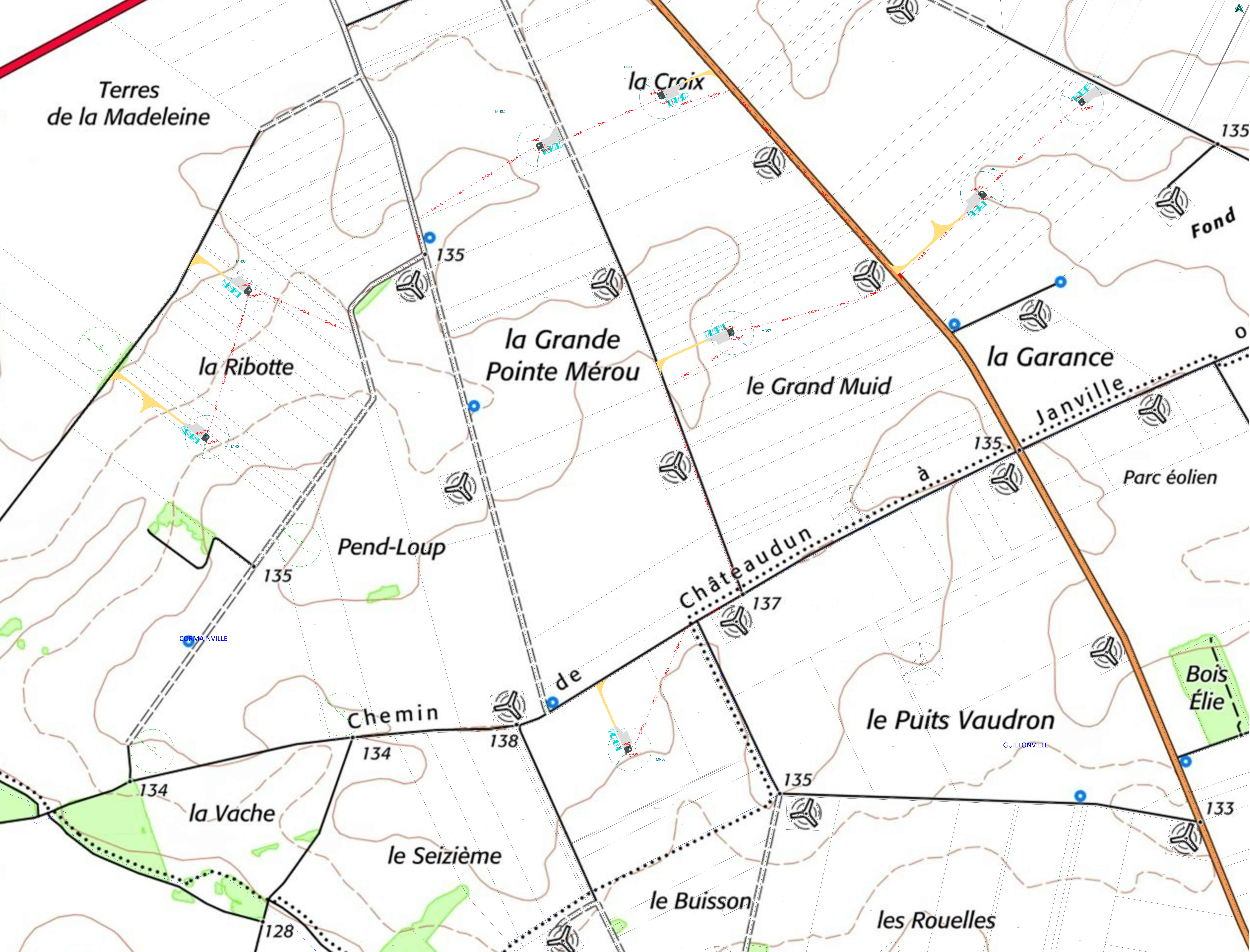


Carte de situation ICPE
1/25 000



- Contexte éolien
- Eolienne du projet
 - E00 Nom de l'éolienne du projet
 - Eolienne existante
 - Eolienne autorisée
- Réseau électrique
- Câbles (entrée et sortie potentielles à 360° de l'éolienne)
 - Poste de livraison (ou armoire de coupure)
 - Plateforme poste de livraison (ou armoire de coupure)
- Accès et plateformes
- Chemin d'accès permanent
 - Aire de maintenance
 - Aire de contournement
 - Aire de stockage de pales
- Limites administratives
- Parcelle
 - XX 00 Numéro parcelle
 - Limite communale





Plan d'installation ICPE 1/2
1/2 500

- Contexte éolien
- Eolienne du projet
 - Nom de l'éolienne du projet
 - Eolienne existante
 - Eolienne autorisée
- Réseau électrique
- Câbles (entrée et sortie potentielles à 360° de l'éolienne)
 - Poste de livraison (ou armoire de coupure)
 - Plateforme poste de livraison (ou armoire de coupure)
- Accès et plateformes
- Chemin d'accès permanent
 - Aire de maintenance
 - Aire de contournement
 - Aire de stockage de pales
- Limites administratives
- Parcelle
 - Numéro parcelle
 - Limite communale
- Autre
- Autoroute : péages, aires de services, de repos
 - Road à deux chaussées séparées
 - Road de bonne viabilité
 - Road de moyenne viabilité
 - Road étroite régulièrement entretenue
 - Road régulièrement entretenue. Chemin. Sentier. Piste cyclable
 - Tunnel routier. Dalle de protection. Passage à niveau
 - Road en remblai, en déblai. Road en construction
 - Landes de terre. Ombre. Haie, rangées d'arbres
 - Chemin de fer à 1 voie, à 2 voies, à 3 voies etc. Voie électrifiée
 - Gare ou point d'arrêt ouvert au trafic voyageurs
 - Voie étroite
 - Ligne de transport d'énergie électrique. Télégraphique. Remorques mécaniques
 - Population en milliers d'habitants. Limite d'état, borne frontalière
 - Limite et chef lieu de département, d'arrondissement
 - Limite et chef lieu de commune
 - Limite de camp militaire, de zone réglementée de champ de tir
 - Limite de forêt domaniale. Limite de parc naturel
 - Edifice religieux : chrétien, synagoga, mosquée, Calvaire, Monument, Croix
 - Construction technique. Silo. Réservoir d'hydroélectricité. Station
 - Point géométrique du Réseau de Base Français. Point de vue. Fort. Casemate
 - Maison, hôtel de ville
 - Bâtiment ordinaire. Bâtiment agricole, industriel ou commercial. Serre. Etablissement hospitalier
 - Terrain de sport. Tennis
 - Tour solaire. Excavation souterraine. Habitation impériale. Ruine
 - Port. Passerelle. Gué. Bac : autos, piétons
 - Source, fontaine. Citerne, lavoir. Bassin. Château d'eau. Réservoir
 - Cascade. Barrage
 - Cours d'eau temporaire. Phare. Feu. Balise
 - Canal. Ecluse
 - Courbes de niveau, équidistance 20m. Dépression. Talus
 - Bloc rocheux isolé. Arbre remarquable
 - Bois
 - Forêt fermée de conifères
 - Forêt fermée de feuillus
 - Forêt fermée mixte
 - Forêt ouverte
 - Landes ligneuses
 - Pépinière
 - Végétation
 - Végétation

Plan d'installation ICPE 2/2
1/2 500

- Contexte éolien
- Eolienne du projet
 - Nom de l'éolienne du projet
 - Eolienne existante
 - Eolienne autorisée
- Réseau électrique
- Câbles (entrée et sortie potentielles à 360° de l'éolienne)
 - Poste de livraison (ou armoire de coupure)
 - Plateforme poste de livraison (ou armoire de coupure)

- Accès et plateformes
- Chemin d'accès permanent
 - Aire de maintenance
 - Aire de contournement
 - Aire de stockage de pales

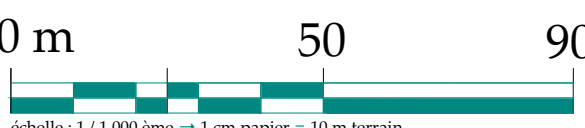
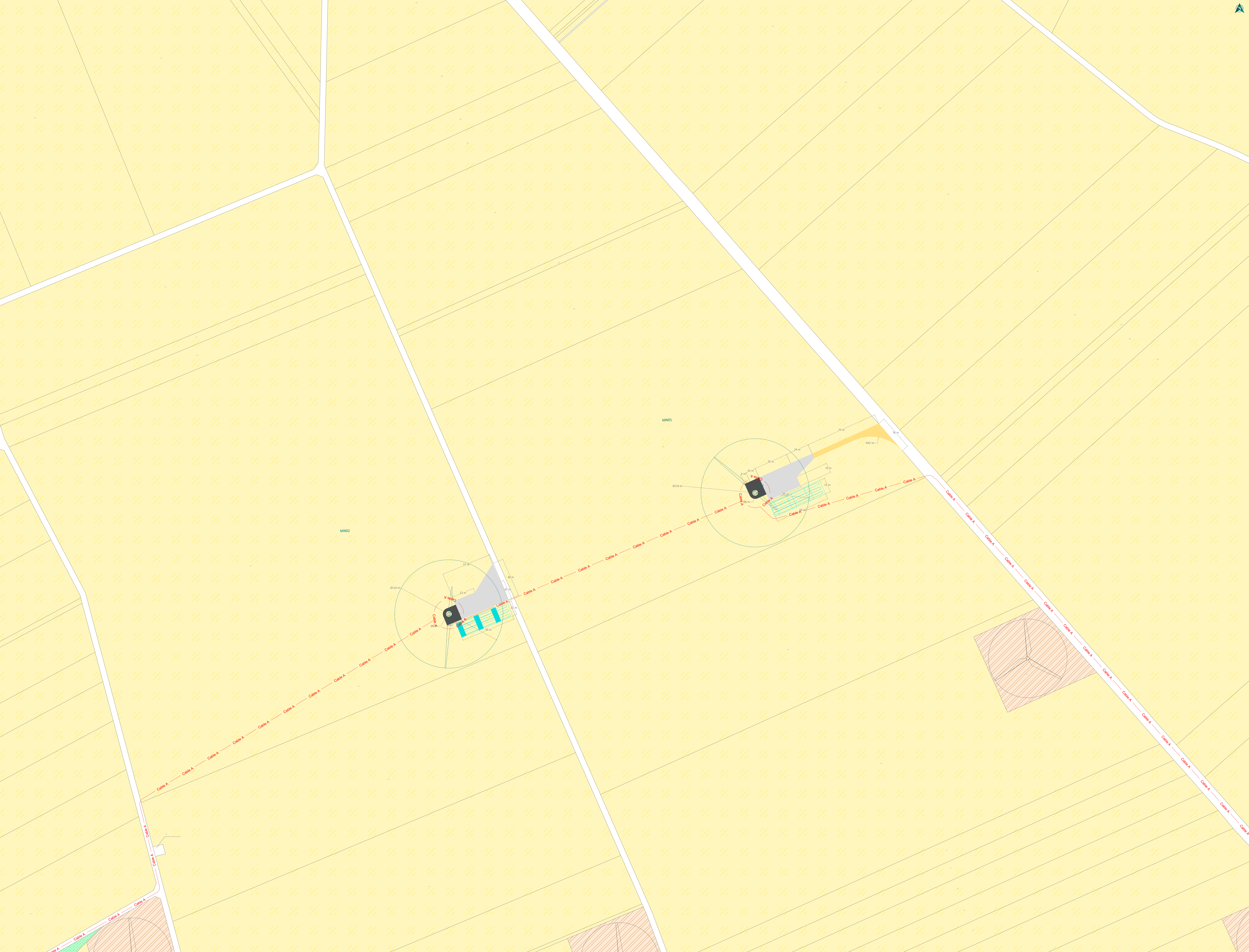
- Limites administratives
- Parcelle
 - Numéro parcelle
 - Limite communale

- Autres
- Autoroute : péages, viras de services, de repos
 - Routage à deux chaussées séparées
 - Routage de bonne visibilité
 - Routage de moyenne visibilité
 - Routage de route régulièrement entretenue
 - Routage régulièrement entretenu. Chemin. Sentier. Piste cyclable
 - Tunnel routier. Dalle de protection. Passage à niveau
 - Routage en remblai, en abîme. Routage en construction
 - Limite de terre. Clôture. Haie, rangées d'arbres
 - Chemin de fer à 2 voies, à 3 voies, à 3 voies etc. Voie électrifiée
 - Gare ou point d'arrêt ouvert au trafic voyageurs. Voie étroite
 - Ligne de transport d'énergie électrique. Télégraphique. Remorques militaires
 - Population en milliers d'habitants. Limite d'état, borne frontière
 - Limite et chef lieu de département, d'arrondissement
 - Limite et chef lieu de commune
 - Limite de camp militaire, de zone réglementée de champ de tir
 - Limite de forêt domaniale. Limite de parc naturel
 - Édifice religieux : église, synagoge, mosquée. Cimetière. Monastère. Cimetière
 - Construction technique. Silo. Réservoir d'hydrocarbures. Éolienne
 - Point géologique du Réseau de Base Français. Point de vue. Fort. Casemate
 - Maison, hôtel de ville
 - Bâtiment ordinaire. Bâtiment agricole, industriel ou commercial. Serre. Établissement hospitalier
 - Terrain de sport. Tennis
 - Tour isolée. Excavation souterraine. Habitation insubmersible. Ruine
 - Point. Passerelle. Gué. Bac : auto, pignon
 - Source, fontaine. Citerne, lavoir. Bassin. Châtaignier d'eau. Réservoir
 - Crocodile. Barrage
 - Cours d'eau temporaire. Plage. Feu. Belle
 - Canal. Écluse
 - Courbes de niveau, équidistance 20m. Dépression. Talus
 - Bloc rocheux isolé. Arbre remarquable
 - Bois
 - Forêt fermée de conifères
 - Forêt fermée de feuillus
 - Forêt fermée mixte
 - Forêt ouverte
 - Landes ligneuses
 - Peupleraie
 - Vergers
 - Vigne

0 m 50 90
échelle 1:11 000

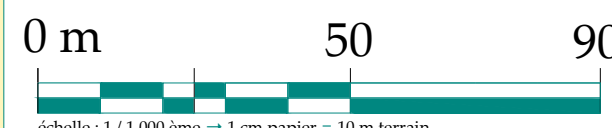
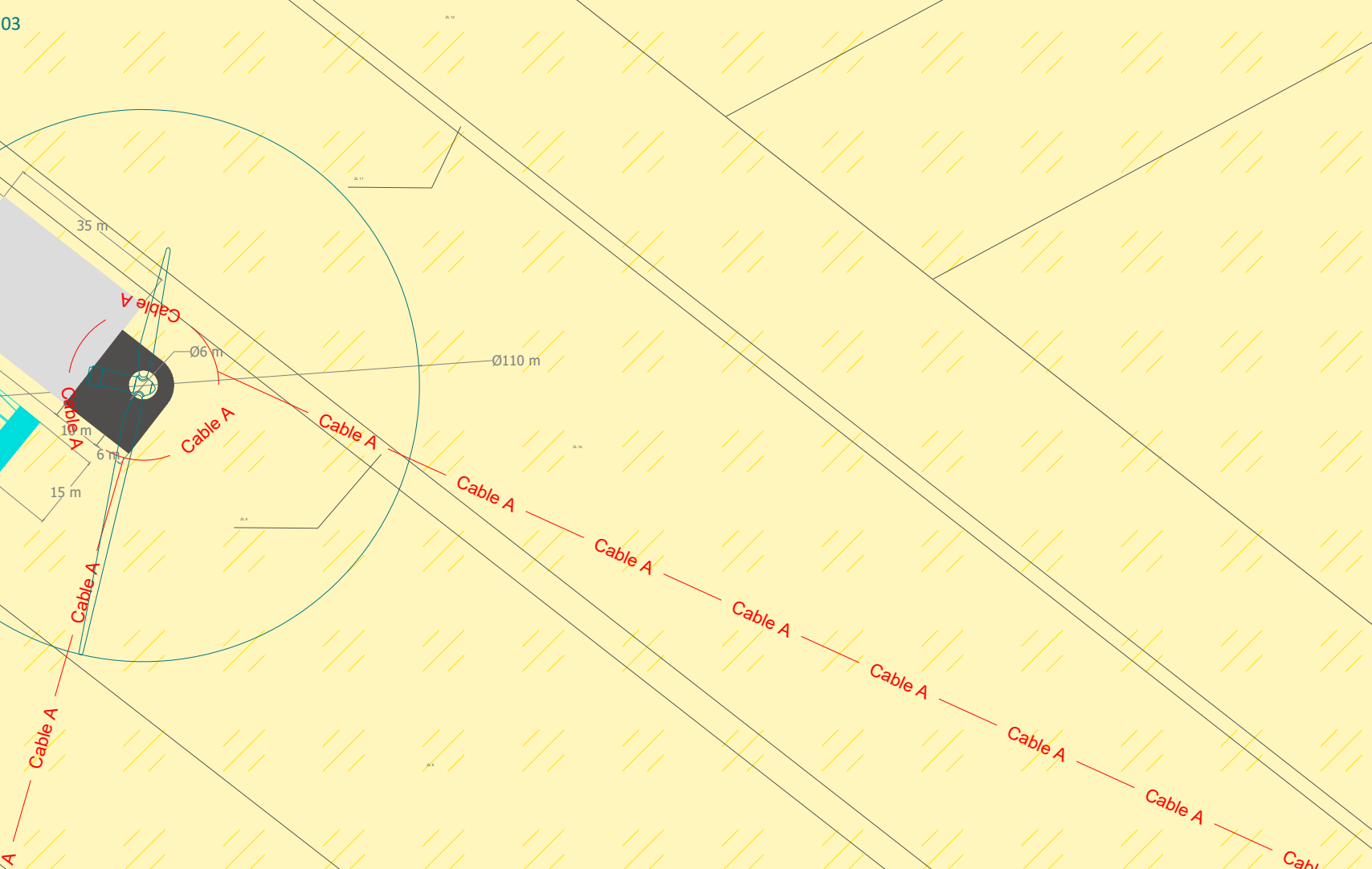
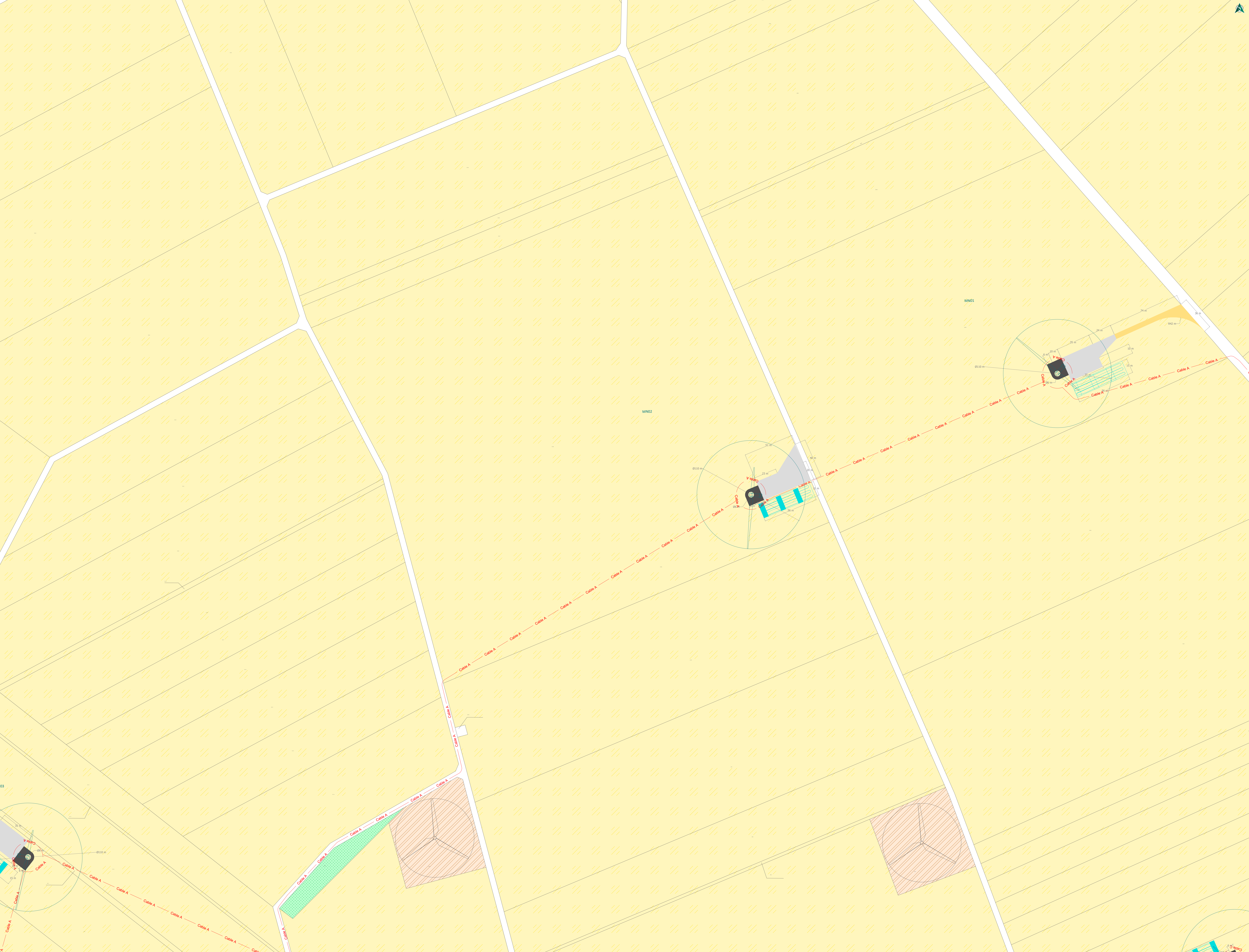
Plan d'ensemble ICPE 1/9
1/1 000

- Contexte éolien
- Eolienne du projet
 - Nom de l'éolienne du projet
 - Eolienne existante
 - Eolienne autorisée
- Réseau électrique
- Câbles (entrée et sortie potentielles à 360° de l'éolienne)
 - Poste de livraison (ou armoire de coupure)
 - Plateforme poste de livraison (ou armoire de coupure)
- Accès et plateformes
- Chemin d'accès permanent
 - Aire de maintenance
 - Aire de contournement
 - Aire de stockage de pales
- Limites administratives
- Parcelle
 - Numéro parcelle
 - Limite communale
- Affectation des sols
- Terres
 - Bois, aulnaies, saussaies, oseraies
 - Sols des propriétés bâties
 - Cultures



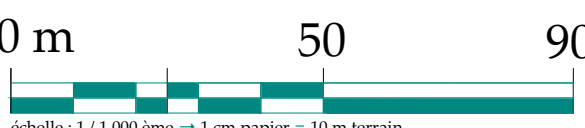
Plan d'ensemble ICPE 2/9
1/1 000

- Contexte éolien
- Eolienne du projet
 - Nom de l'éolienne du projet
 - Eolienne existante
 - Eolienne autorisée
- Réseau électrique
- Câbles (entrée et sortie potentielles à 360° de l'éolienne)
 - Poste de livraison (ou armoire de coupure)
 - Plateforme poste de livraison (ou armoire de coupure)
- Accès et plateformes
- Chemin d'accès permanent
 - Aire de maintenance
 - Aire de contournement
 - Aire de stockage de pales
- Limites administratives
- Parcelle
 - Numéro parcelle
 - Limite communale
- Affectation des sols
- Terres
 - Bois, aulnaies, saussaies, oseraies
 - Sols des propriétés bâties
 - Cultures



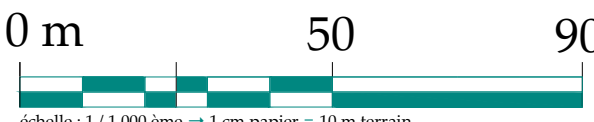
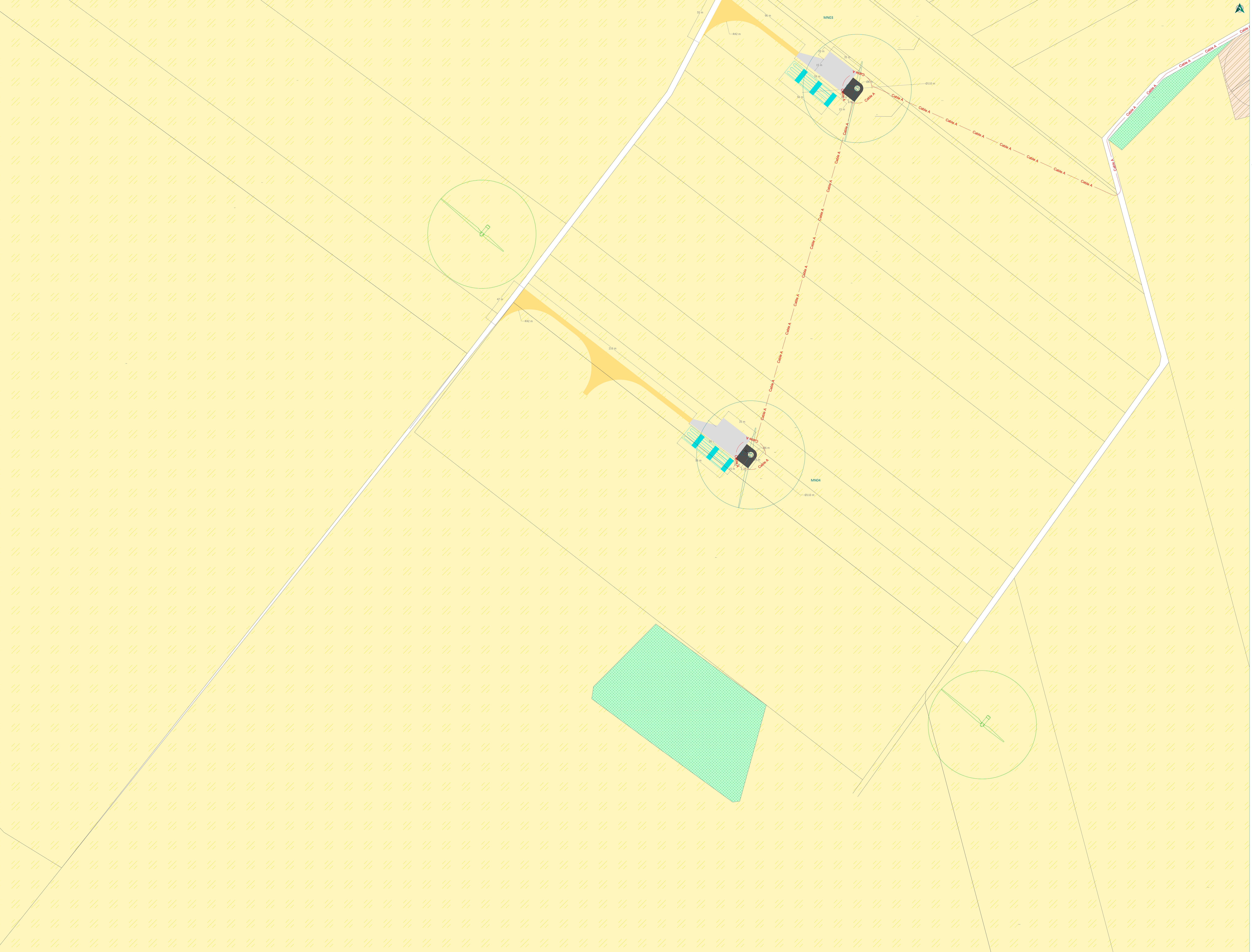
Plan d'ensemble ICPE 3/9
1/1 000

- Contexte éolien
- Eolienne du projet
 - Nom de l'éolienne du projet
 - Eolienne existante
 - Eolienne autorisée
- Réseau électrique
- Câbles (entrée et sortie potentielles à 360° de l'éolienne)
 - Poste de livraison (ou armoire de coupure)
 - Plateforme poste de livraison (ou armoire de coupure)
- Accès et plateformes
- Chemin d'accès permanent
 - Aire de maintenance
 - Aire de contournement
 - Aire de stockage de pales
- Limites administratives
- Parcelle
 - Numéro parcelle
 - Limite communale
- Affectation des sols
- Terres
 - Bois, aulnaies, saussaies, oseraies
 - Sols des propriétés bâties
 - Cultures



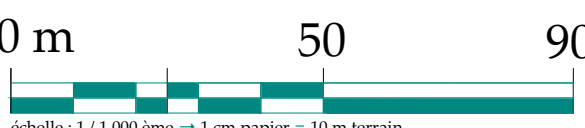
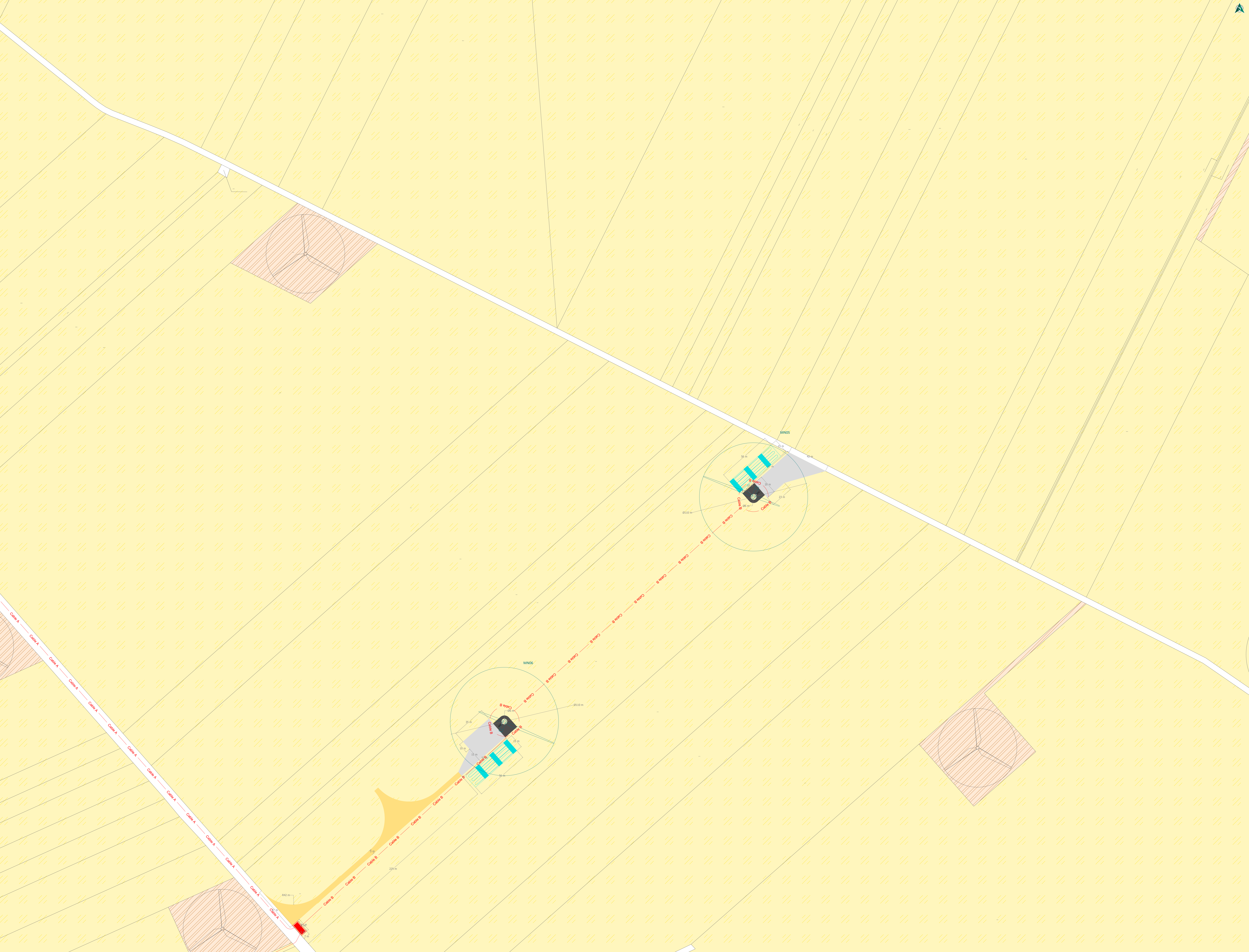
Plan d'ensemble ICPE 4/9
1/1 000

- Contexte éolien
- Eolienne du projet
 - Nom de l'éolienne du projet
 - Eolienne existante
 - Eolienne autorisée
- Réseau électrique
- Câbles (entrée et sortie potentielles à 360° de l'éolienne)
 - Poste de livraison (ou armoire de coupure)
 - Plateforme poste de livraison (ou armoire de coupure)
- Accès et plateformes
- Chemin d'accès permanent
 - Aire de maintenance
 - Aire de contournement
 - Aire de stockage de pales
- Limites administratives
- Parcelle
 - Numéro parcelle
 - Limite communale
- Affectation des sols
- Terres
 - Bois, aulnaies, saussaies, oseraies
 - Sols des propriétés bâties
 - Cultures



Plan d'ensemble ICPE 5/9
1/1 000

- Contexte éolien
- Eolienne du projet
 - Nom de l'éolienne du projet
 - Eolienne existante
 - Eolienne autorisée
- Réseau électrique
- Câbles (entrée et sortie potentielles à 360° de l'éolienne)
 - Poste de livraison (ou armoire de coupure)
 - Plateforme poste de livraison (ou armoire de coupure)
- Accès et plateformes
- Chemin d'accès permanent
 - Aire de maintenance
 - Aire de contournement
 - Aire de stockage de pales
- Limites administratives
- Parcelle
 - Numéro parcelle
 - Limite communale
- Affectation des sols
- Terres
 - Bois, aulnaies, saussaies, oseraies
 - Sols des propriétés bâties
 - Cultures



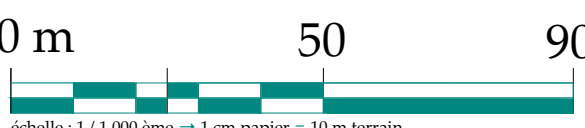
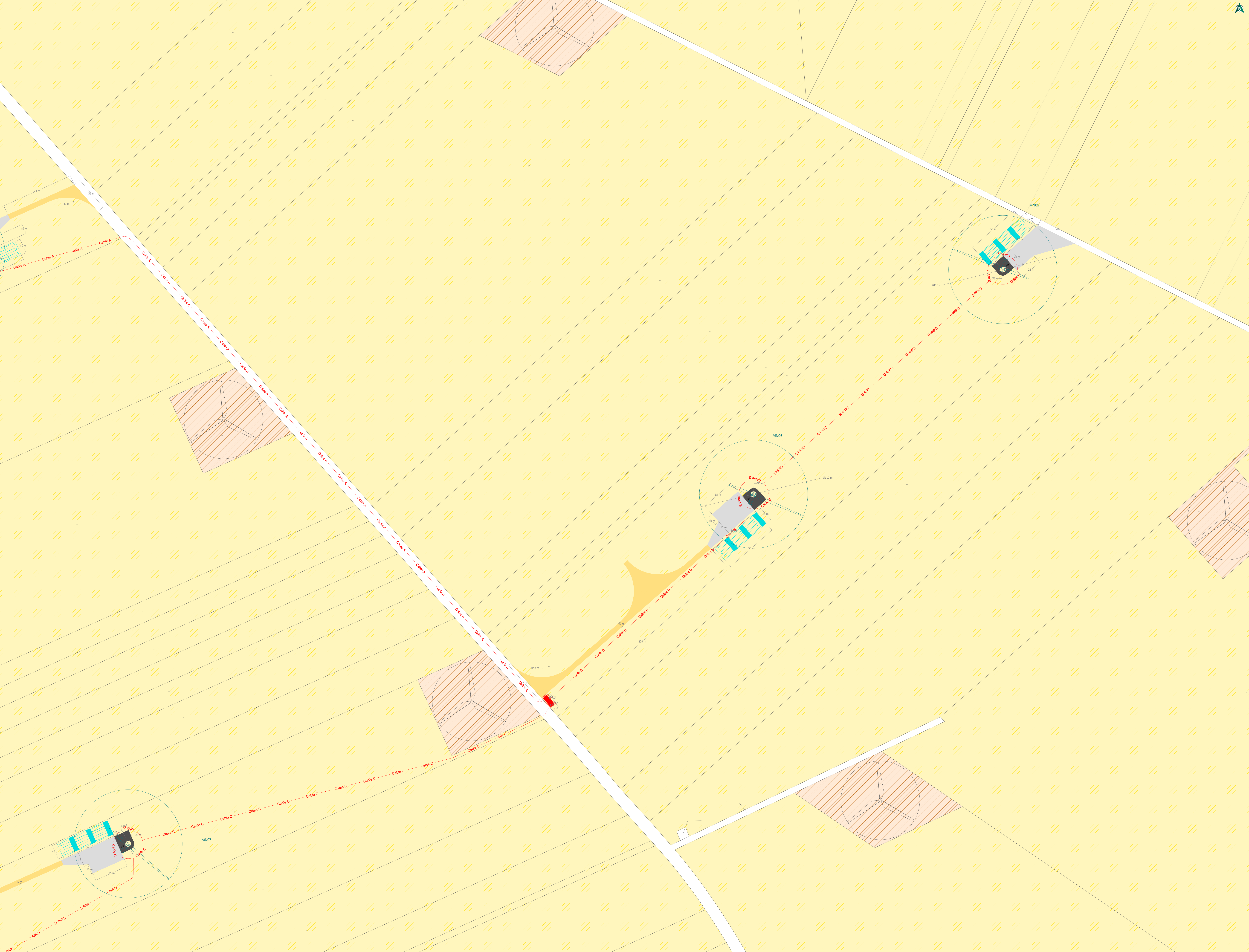
Plan d'ensemble ICPE 6/9
1/1 000

- Contexte éolien
- CS Eolienne du projet
 - EN Nom de l'éolienne du projet
 - Eolienne existante
 - Eolienne autorisée
- Réseau électrique
- Câbles (entrée et sortie potentielles à 360° de l'éolienne)
 - Poste de livraison (ou armoire de coupure)
 - Plateforme poste de livraison (ou armoire de coupure)

- Accès et plateformes
- Chemin d'accès permanent
 - Aire de maintenance
 - Aire de contournement
 - Aire de stockage de pales

- Limites administratives
- Parcelle
 - Numéro parcelle
 - Limite communale

- Affectation des sols
- Terres
 - Bois, aulnaies, saussaies, oseraies
 - Sols des propriétés bâties
 - Cultures



Plan d'ensemble ICPE 7/9
1/1 000

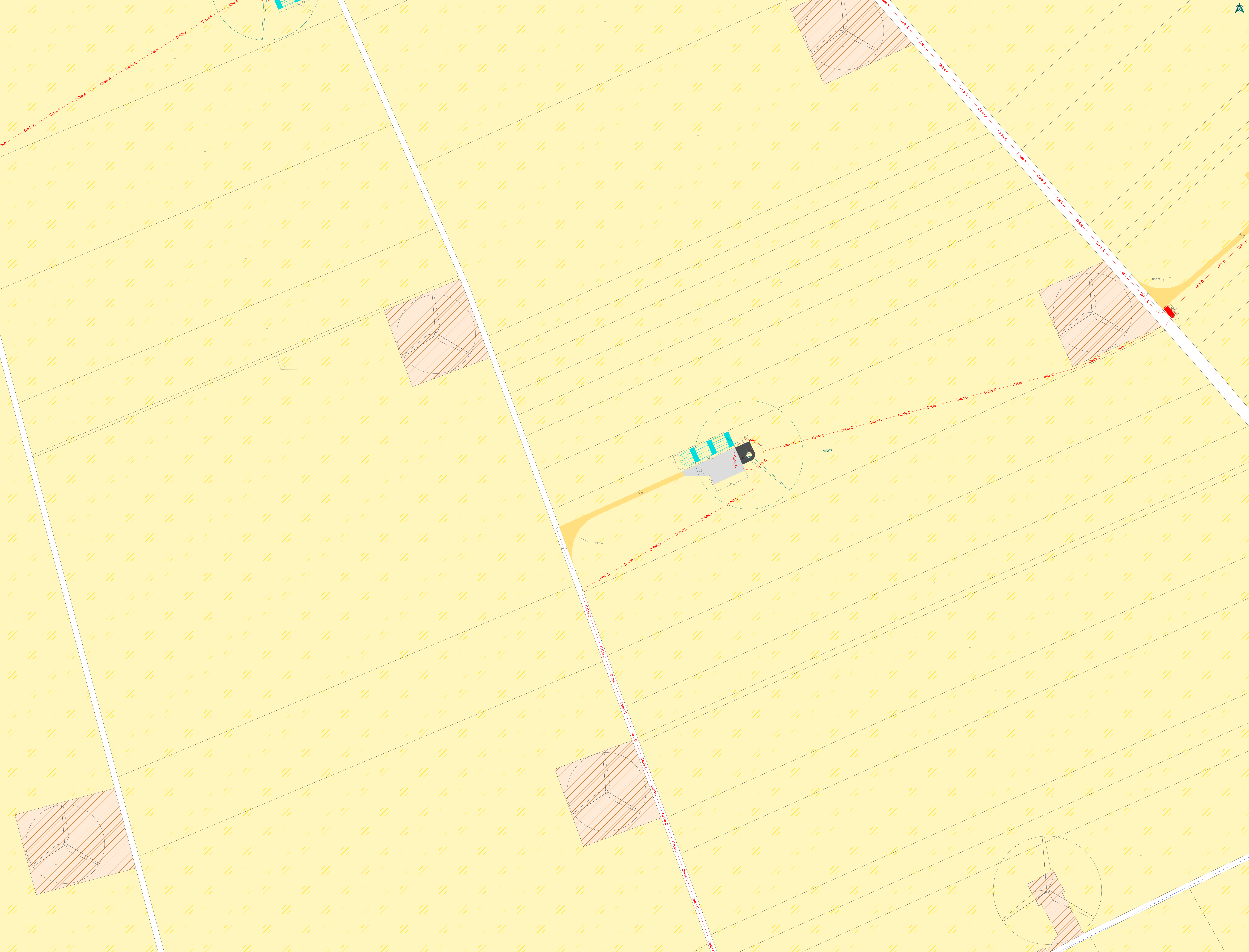
Contexte éolien
Eolienne du projet
Nom de l'éolienne du projet
Eolienne existante
Eolienne autorisée

Réseau électrique
Câbles (entrée et sortie potentielles à 360° de l'éolienne)
Poste de livraison (ou armoire de coupure)
Plateforme poste de livraison (ou armoire de coupure)

Accès et plateformes
Chemin d'accès permanent
Aire de maintenance
Aire de contournement
Aire de stockage de pales

Limites administratives
Parcelle
Numéro parcelle
Limite communale

Affectation des sols
Terres
Bois, alouaies, saussaies, oseraies
Sols des propriétés bâties
Cultures





Plan d'ensemble ICPE 8/9
1/1 000

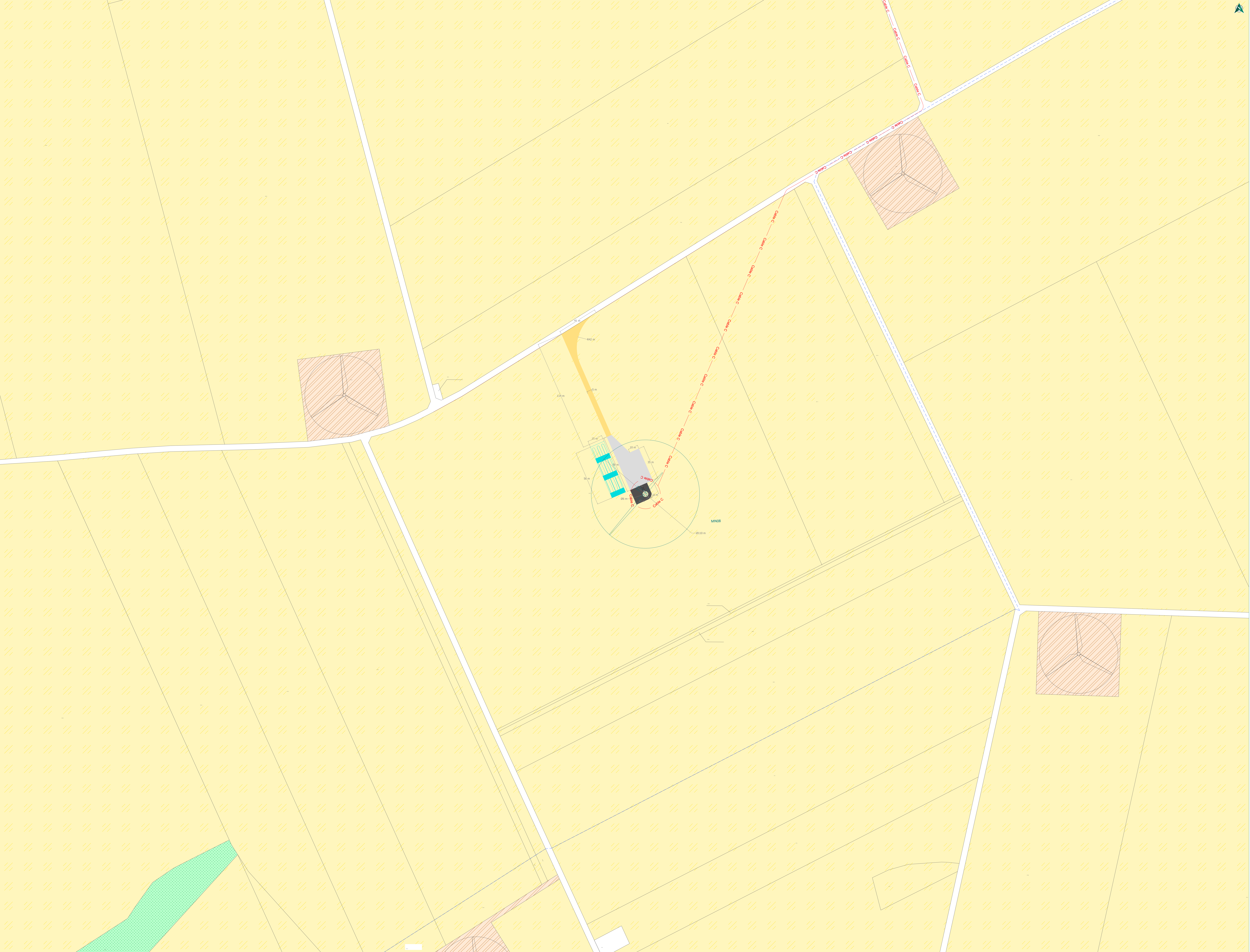
Contexte éolien
Éolienne du projet
Nom de l'éolienne du projet
Éolienne existante
Éolienne autorisée

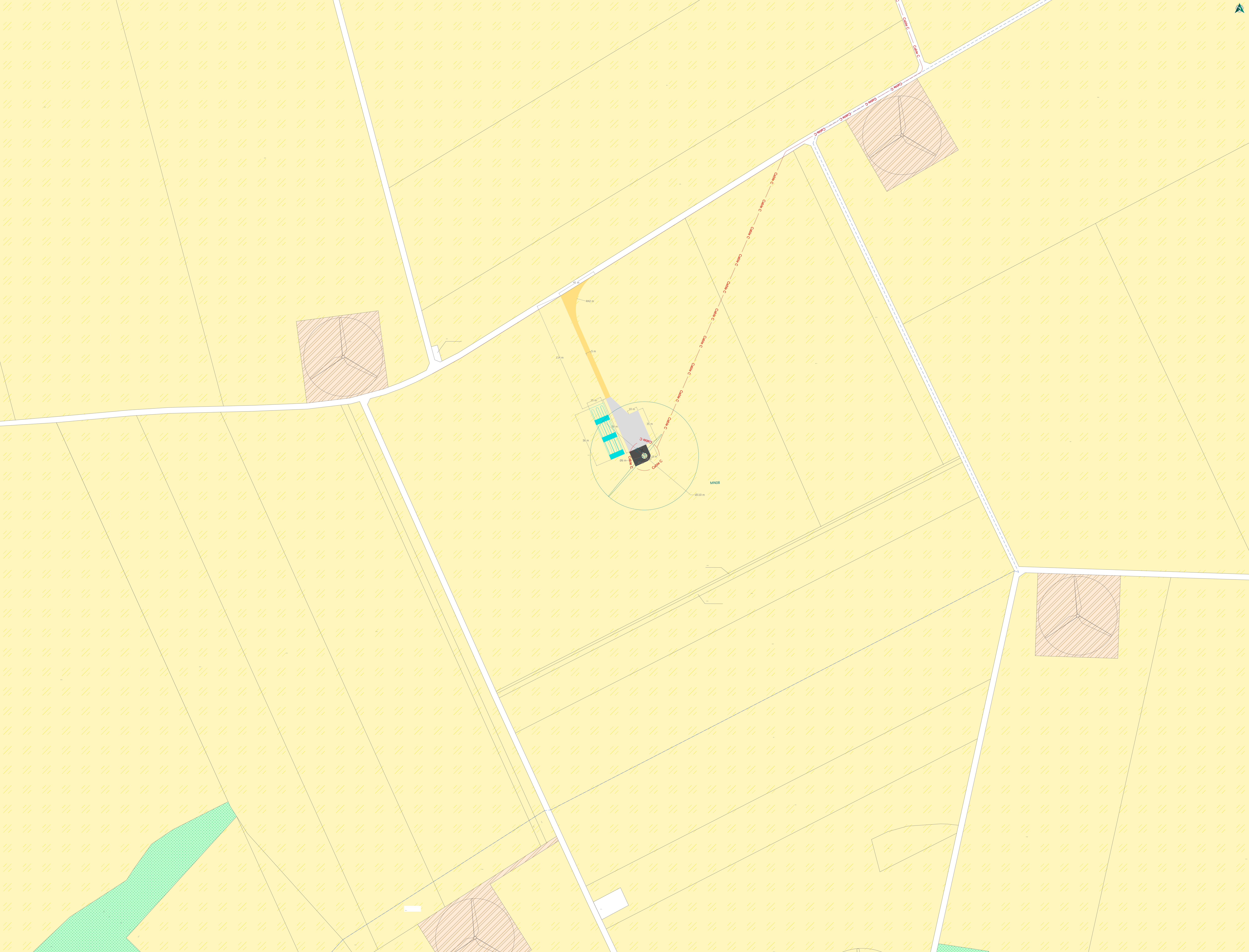
Réseau électrique
Câbles (entrée et sortie potentielles à 360° de l'éolienne)
Poste de livraison (ou armoire de coupure)
Plateforme poste de livraison (ou armoire de coupure)

Accès et plateformes
Chemin d'accès permanent
Aire de maintenance
Aire de contournement
Aire de stockage de pales

Limites administratives
Parcelle
Numéro parcelle
Limite communale

Affectation des sols
Terres
Bois, aulnaies, saussaies, oseraies
Sols des propriétés bâties
Cultures





Plan d'ensemble ICPE 9/9

1/1 000

Contexte éolien

- Éolienne du projet
- Nom de l'éolienne du projet
- Éolienne existante
- Éolienne autorisée

Réseau électrique

- Câbles (entrée et sortie potentielles à 360° de l'éolienne)
- Poste de livraison (ou armoire de coupure)
- Plateforme poste de livraison (ou armoire de coupure)

Accès et plateformes

- Chemin d'accès permanent
- Aire de maintenance
- Aire de contournement
- Aire de stockage de pales

Limites administratives

- Parcelle
- Numéro parcelle
- Limite communale

Affectation des sols

- Terres
- Bois, aulnaies, saussaies, oseraies
- Soils des propriétés bâties
- Cultures

